

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire des Sorgues du Comtat**

### **ENTRE**

#### **La Communauté de communes des Sorgues du Comtat**

Représentée par son Président M. Christian GROS, Maire de Monteux  
Représentée par son Vice-Président M. Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues  
Représentée par son Vice-Président M. Didier Carle, Maire de Pernes-les-Fontaines  
Représentée par son Vice-Président M. Michel TERRISSE, Maire de Althen-des-Paluds  
Représentée par son Vice-Président M. Jean BERARD, Maire de Bédarrides

autorisés à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2021,  
Ci-après désigné par « Les Sorgues du Comtat »,

D'une part,

ET

#### **L'État,**

Représenté par M. Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des Sorgues du Comtat autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

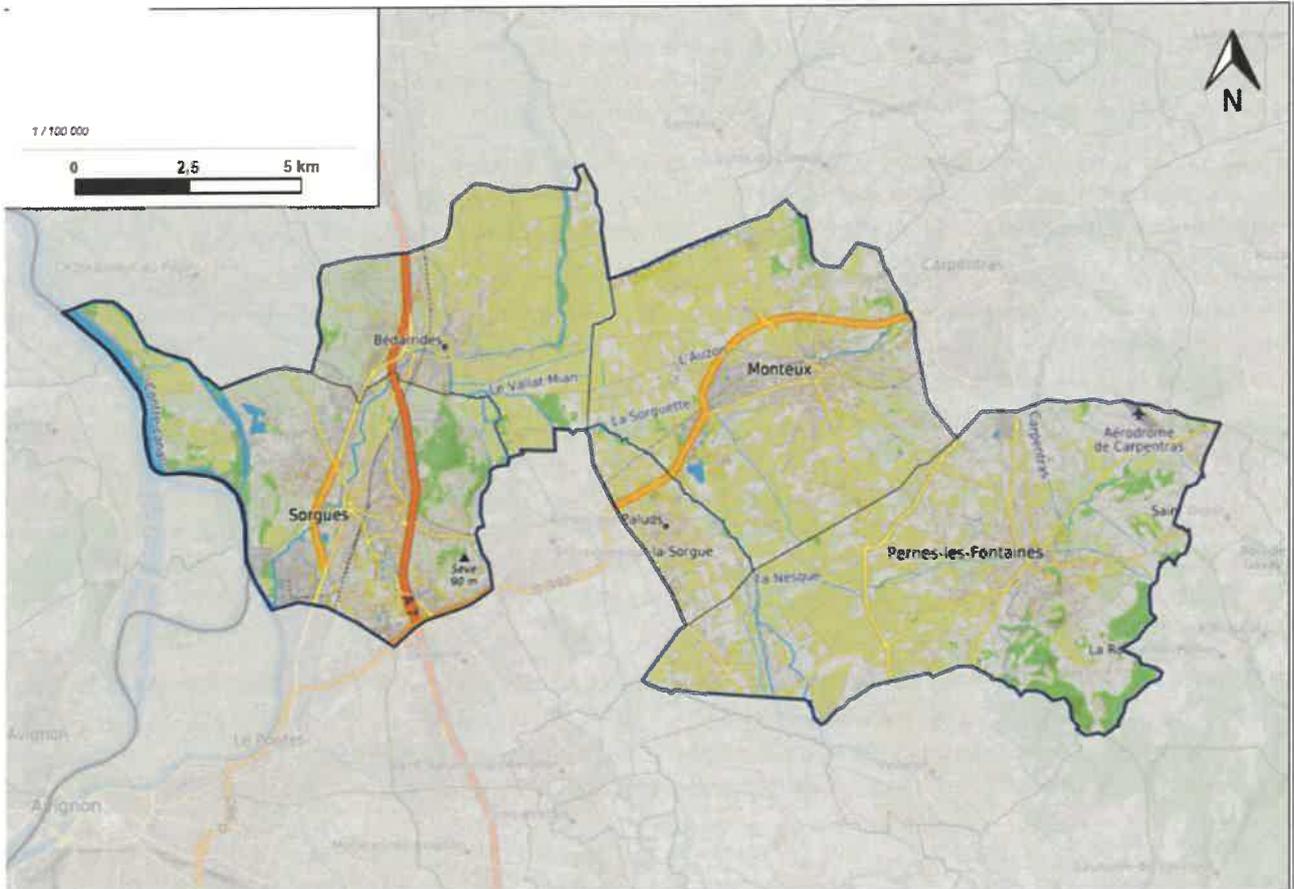
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la communauté de Communes et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

## 1.1. Présentation du territoire et de ses enjeux

Créée en 2001, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat compte **5 communes** à compter du 1er janvier 2017 : Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, qui rassemblent **50 613 habitants** (populations légales au 1 janvier 2021).

Le territoire des Sorgues du Comtat, qui s'étend sur 156 km<sup>2</sup>, est situé dans le Comtat Venaissin historique, entre les Communautés d'Agglomération du Grand Avignon et Ventoux-Comtat-Venaissin, et à la confluence des bassins des Sorgues, de l'Auzon et de l'Ouvèze.



Sa situation, au cœur de l'aire urbaine d'Avignon, et sa connexion aux grands axes routiers (autoroute A7, voie rapide Avignon – Carpentras RD 942), à l'étoile ferroviaire du TER et à la gare TGV d'Avignon, ainsi qu'au Rhône et au réseau européen des vélos-routes et voies-vertes (Via Rhôna et Via Venessia), lui confèrent **une position stratégique privilégiée**.

Terre d'attractivité où le développement touristique et économique est un enjeu majeur, les Sorgues du Comtat accueillent près de 21 000 ménages et 4 000 entreprises dont 650 situées en zones d'activités.

Fer de lance de ce dynamisme, l'éco quartier de Beaulieu à Monteux (108 hectares dont 35 ha urbanisés) accueille un lac de 10 hectares et sa base de loisirs, le Parc Spirou®, le parc aquatique Wave Island® ainsi que plusieurs programmes commerciaux et immobiliers en cours de développement.

La zone industrielle du Fournalet qui s'étend sur près de 100 hectares sur la commune de Sorgues, témoigne quant à elle de l'attractivité industrielle historique du territoire.

L'agriculture est également une composante économique forte du territoire : diversifiée et de qualité, fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (AOC Châteauneuf-du-Pape, Côtes du Rhône, Ventoux), avec des cultures aussi variées que l'olivier, la vigne, truffe, lavande, fraise, asperge, pomme, cerise ou melon...

Le territoire est inclus dans le périmètre du SCOT du bassin de vie d'Avignon, outil de planification et de développement durable, qui définit un projet global de territoire en coordonnant les politiques d'urbanisme, habitat, commerce, déplacements et environnement.

### 1.1.1 En matière de transition écologique

Si la CC des Sorgues du Comtat dispose de nombreux atouts et opportunités en matière de transition écologique : présence de 3 gares sur le territoire, un potentiel de production d'ENR important permettant d'atteindre l'autosuffisance, une agriculture dynamique, une ressource en eau abondante...le défi de la transition écologique est majeur sur un territoire où la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail est de 88,3%, où les consommations énergétiques sont importantes (26 MWh/habitant) et qui a consommé près de 250 hectares d'espaces entre 2009 et 2020 (source : fichiers fonciers).

#### Energie : un territoire en capacité d'être autonome

La production d'énergies renouvelables sur le territoire est en constante augmentation. En 2017, elle s'élève à 90 GWh. Cela représente 7% de sa consommation énergétique.

Quatre filières sont présentes sur le territoire. **Avec 74% de la production, la Biomasse** (bois-énergie), est la principale source d'ENR sur le territoire devant les 3 autres filières présentes : **le solaire photovoltaïque (22%), L'hydro-électricité (2%) et le solaire thermique (2%)**.

Avec ses 10 ombrières, la centrale photovoltaïque de 8600m<sup>2</sup> installée en 2021 sur le parking du Lac de Monteux est le dernier équipement structurant qui vient renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire qui compte plusieurs sites de production d'envergure notamment sur la commune de Sorgues (le long de la D907 et chemin de l'île de l'Oiselay).

**Les consommations d'énergie** du territoire **sont relativement stables**, elles s'élèvent à 1.281 GWh en 2017 soit 26 MWh/habitant, ce qui est supérieur au niveau départemental (Vaucluse = 24 MWh/habitant) du fait de la présence d'autoroutes sur le territoire (transports routiers = 47%) et d'un secteur industriel énergivore (27%). Les produits pétroliers représentent 52% de l'énergie consommée par le territoire devant l'électricité (25%), le Gaz (14%) et les énergies renouvelables et de récupération (9%). Le réseau de chaleur représente une part très faible. La hiérarchie des communes consommatrices suit la taille de leur population.

**A l'horizon 2050**, si le potentiel maximal de production en ENR (710 GWh dont 450 pour la filière photovoltaïque) et le potentiel maximal de réduction (environ 712 GWh soit un besoin réduit à 569 GWh) sont exploités, **le territoire est en capacité d'être autonome en énergie**.

En revanche, concernant les réseaux, le territoire doit s'assurer de maintenir une capacité suffisante de réseaux de transports et de distribution :

- maintien d'une capacité des réseaux de transport suffisante notamment à travers la révision du S3REN et la transmission en amont des besoins du territoire (projets ENR) auprès d'ENEDIS et de RTE ;
- mise en place à moyen-long terme une démarche de planification concertée impliquant les producteurs, gestionnaire de réseau de distribution (Enedis), collectivité et l'autorité concédante concernant le réseau de distribution. En effet, sur le court terme il est possible de raccorder une bonne partie du gisement photovoltaïque (87%).

#### Gaz à effet de Serre et polluants atmosphériques : des enjeux de réduction des émissions et de séquestration carbone

Les émissions de GES sont relativement stables sur territoire (légère baisse entre 2007 et 2017) et s'élèvent à 279 kteqCO<sub>2</sub> en 2017 soit un ratio par habitant de 5,7 t eqCO<sub>2</sub>/habitant légèrement supérieur au ratio départemental.

Le total des émissions de polluants baisse durant la période 2007/2017 et représentent 1915 tonnes de polluants émis en 2017 soit 9 % des émissions du Vaucluse et 1% de la Région SUD.

Les émissions de gaz à effet de serre tous secteurs d'activités confondus ont été estimés à 279 kt eqCO<sub>2</sub>. La séquestration nette de carbone représente avec 4 kt eqCO<sub>2</sub> 1,5% de ces émissions. Cette capacité de séquestration pourrait être augmentée et/ou maintenue en actionnant les leviers suivants (par ordre d'efficacité) : pratiques agricoles, développement de l'usage de matériaux biosourcés, confortement du puits biomasse (préservation de la forêt) et enfin baisse de l'artificialisation.

Même s'il reste secondaire par rapport aux enjeux de réduction, la séquestration carbone apparaît donc comme un levier important.

**Pour réduire significativement ses émissions**, le territoire doit **miser sur les actions de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables** qui permettent d'entraîner une forte diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans les secteurs du transport (report modal, aménagement du territoire permettant une sobriété dans les déplacements, développement des véhicules électriques notamment), du résidentiel (rénovation massive de l'habitat individuel, développement de la chaleur renouvelable, et développement de l'électricité renouvelable notamment) et de l'industrie (réduction de la consommation énergétique). La diminution des émissions de Gaz à effet de serre du secteur agricole ne dépendant quasiment pas de la consommation énergétique, les enjeux portent sur le changement d'habitudes alimentaires et de modes de consommation, et le développement de l'agriculture biologique locale.

### **Changement climatique : un territoire particulièrement exposé aux risques climatiques**

Le territoire des Sorgues du Comtat comme la région est caractérisé par un niveau d'exposition de la population aux risques climatiques fort à très fort (selon l'indicateur synthétique publié par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatiques).

**Plusieurs enjeux liés aux principaux aléas climatiques attendus sur le territoire** (augmentation de la température moyenne annuelle jusqu'à +2°C d'ici 2050, augmentation du nombre de journées chaudes, diminution significative du nombre de jours de gel, légère tendance à la baisse du cumul de précipitations et augmentation des phénomènes, augmentation des périodes de sécheresse...) **sont à relever** :

- une nécessaire adaptation de l'agriculture (décalage des saisonnalités, altération de la croissance de certains végétaux...) ;
- la gestion concertée des usages de l'eau et l'économie de la ressource en eau pour contrebalancer l'augmentation de la pression sur la ressource en eau déjà très forte ;
- la prévention des risques face à l'aggravation des risques : risque inondations déjà très important sur le territoire (en particulier les communes de Bédarrides, Sorgues et Monteux) principalement liés à la présence du Rhône et de l'Ouvèze et risque mouvements de terrain ;
- la préservation des zones humides, qui jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau (menace de disparition de diminution et l'altération) ;
- la maîtrise de l'augmentation des températures en milieu urbanisé et dans les bâtiments pour préserver la santé et la qualité de vie de la population (surmortalité de la population et dégradation du bien-être des habitants liée aux épisodes de canicule et au phénomène d'îlot de chaleur en ville).

### **Zoom sur l'assainissement**

Six stations d'épuration sont installées sur le territoire dont la plus grosse est située sur la commune de Sorgues avec une capacité de 63 000 EH.

En 2017, la capacité nominale d'assainissement collectif atteint 119 020 EH pour une charge maximale entrante de 91 376 EH soit un taux de charge de 77%.

Les stations de traitement des eaux ne sont pas en surcharge mais la station de Monteux nécessite une mise en conformité de ses performances et celle d'Althen-des-Paluds arrive à saturation. Une nouvelle station d'épuration devrait voir le jour à l'horizon 2023 sur la commune d'Althen-des-Paluds.

### **Une pression importante sur la ressource en eau**

Le territoire se trouve au cœur d'un réseau hydrographique dense intégré dans le grand bassin versant du Rhône. La pression sur la ressource en eau est très forte et, est appelée à se renforcer avec le changement climatique.

Des actions sont entreprises via les différents documents de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, plans de gestions, compétence GEMAPI, trames bleues) pour :

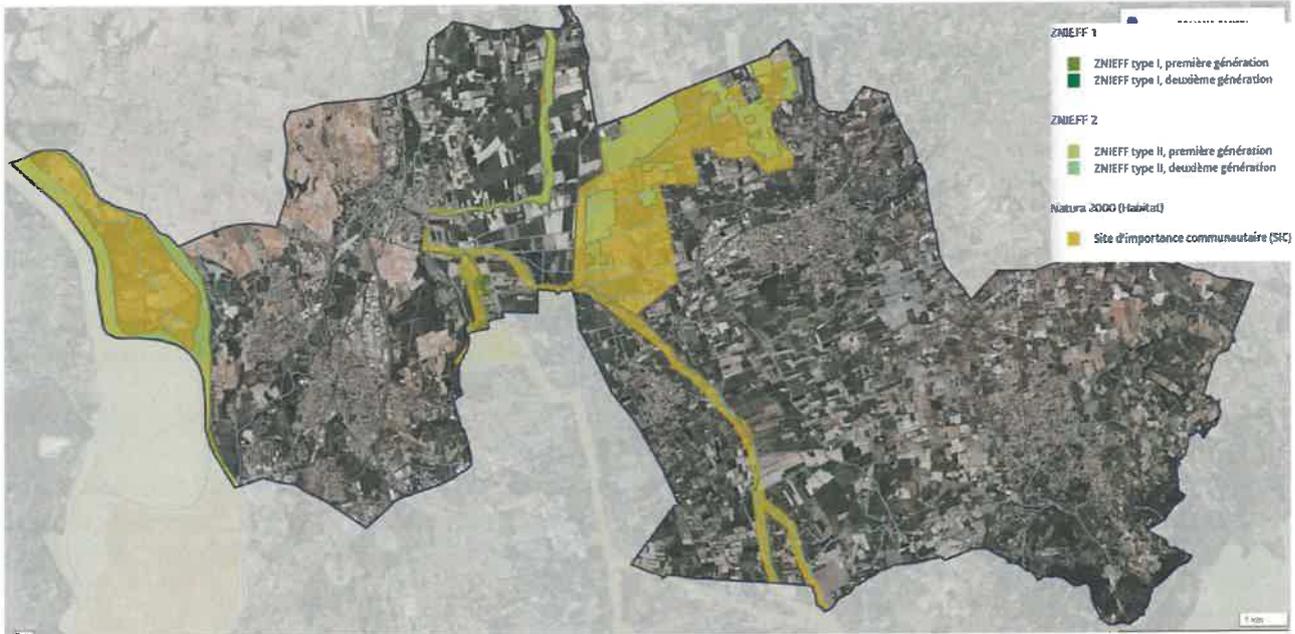
- partager et préserver la ressource ;
- restaurer des milieux tampons et les continuités écologiques ;
- limiter les apports de polluants dans les rivières et les milieux naturels ;
- les risques d'inondations sont présents en raison des crues possibles des nombreux cours d'eau et principalement du Rhône et de l'Ouvèze.

### Milieux naturels et biodiversité : une prédominance de milieux humides fragiles mais protégés

Le territoire est très peu boisé en dehors de quelques bois de pins à Pernes-les-Fontaines et Sorgues et les ripisylves de feuillus le long de l'Ouvèze à Bédarrides ou aux alentours de l'étang de la Lionne à Sorgues. Les espaces naturels sont essentiellement liés à la présence d'un réseau hydrographique dense et présentent une biodiversité particulièrement riche, reconnue à travers 5 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du réseau Natura 2000 : « La Sorgue et l'Auzon », « l'Ouvèze et le Toulourenc » et « le Rhône Aval ».

Par ailleurs, 2 zones sont classées comme Espace Naturel Sensible sur le territoire :

- La zone humide des Confines d'une superficie de 37 hectares sur la commune de Monteux est gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le site des patrières d'une superficie de 19 hectares à cheval sur les communes de Pernes-les-Fontaines, La Roque-sur-Pernes et L'Isle-sur-la-Sorgues est géré par ces 3 communes et le CAUE 84.



Ces espaces naturels, ainsi que certaines zones agricoles participent à la trame verte et bleue à l'échelle du bassin de vie, à ce titre leur préservation est un enjeu fort pour le territoire. Le projet de SCoT du bassin de vie d'Avignon (version arrêté en 2019) **identifie un corridor écologique à restaurer** entre la zone Natura 2000 du Rhône Aval (sur Sorgues) et « L'ouvèze et le Toulourenc » (Bédarrides). Compte tenu de leurs caractéristiques, **les impacts du changement climatique sur les milieux naturels et la biodiversité risquent d'être importants dans le futur** : diminution et altération des zones humides, développement d'espèces exotiques envahissantes et limitation des ressources en eau.

### SYNTHESE AFOM TRANSITION ECOLOGIQUE

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de 3 gares</li> <li>• Une agriculture dynamique</li> <li>• Espaces naturels protégés reconnus</li> <li>• Fort ensoleillement + capacité réseau = potentiel photovoltaïque important</li> <li>• Potentiel de réduction des émissions de GES important notamment dans les secteurs du transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions importantes de GES</li> <li>• Une part modale prépondérante de la voiture</li> <li>• Zones humides fragiles</li> <li>• Forte exposition aux risques climatiques</li> <li>• Part importante du territoire située en zone inondable</li> <li>• Une pression importante sur la ressource en eau</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du photovoltaïque</li> <li>• Transition des mobilités comme levier principal de la réduction des émissions de GES</li> <li>• Autonomie énergétique</li> <li>• Préservation des milieux/TVB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Altération importante des milieux naturels</li> <li>• Dégradation de la ressource en eau</li> <li>• Dégradation de la santé et du cadre de vie des habitants</li> </ul>

### 1.1.2 En matière de cohésion territoriale

En matière de cohésion sociale, les ménages du territoire bénéficient d'une **mobilité facilitée** par la présence de plusieurs infrastructures de transports structurantes (2 lignes ferroviaires, une autoroute, la D942 et la D925), d'un très bon accès aux principaux services et équipements de la vie courante (Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines sont les principaux pôles d'équipements et de services), d'une bonne couverture numérique et de santé mais l'accès à l'éducation et la culture, à l'emploi et au logement reste difficile pour de nombreux ménages. **Le principal enjeu consiste notamment à articuler dans le temps emploi, habitat et mobilité**, afin de promouvoir un développement territorial équilibré. Cela se traduit par la capacité du territoire à accompagner la dynamique économique par le déploiement d'une offre adaptée de logements en particulier pour les familles et les jeunes ménages en lien avec de bonnes conditions d'accès aux équipements (éducatifs, culturels et sportifs notamment) et à l'emploi.

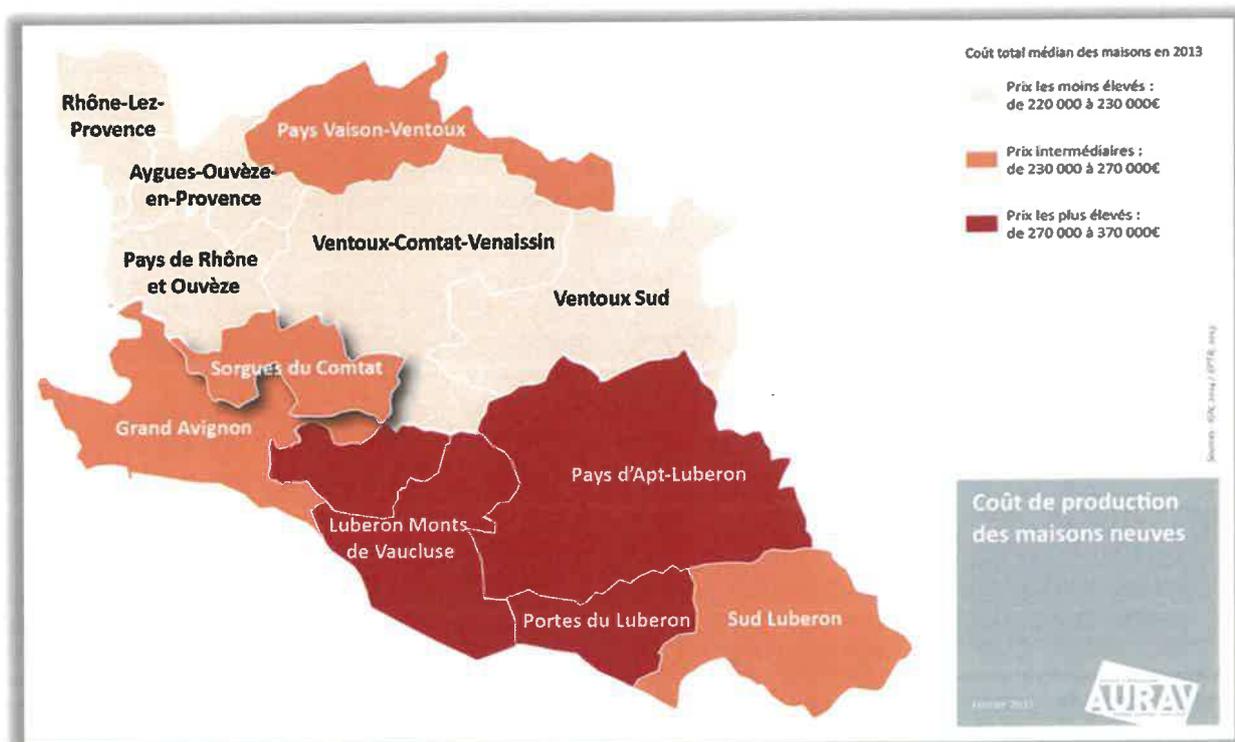
#### Un accès au logement qui reste difficile pour une part importante de la population malgré une certaine diversification du parc de logements

**Un développement résidentiel encore soutenu**, plus fortement porté par Monteux ces dernières années : le parc de logements a plus que doublé entre 1968 et 2017 sur l'ensemble du territoire, selon un rythme de croissance élevé de 1,9%/an, soit 284 logements par an en moyenne. Dans le même temps, la population a progressé à hauteur de 1,1%/an. Ces dernières années le rythme annuel moyen est moins soutenu (235 lgts/an entre 2012 et 2017).

Avec une part de propriétaires et de maisons supérieure à la moyenne nationale et départementale (59% de propriétaires et 69% de maisons) le marché de l'habitat est essentiellement porté par l'accession en maison mais une légère diversification du parc, perceptible à travers la montée en puissance de la promotion neuve en programmes collectifs, notamment à Monteux, et la diminution des grandes typologies au profit des logements de 1 à 3 pièces. Le territoire conserve toutefois, une forte vocation d'accueil familial.

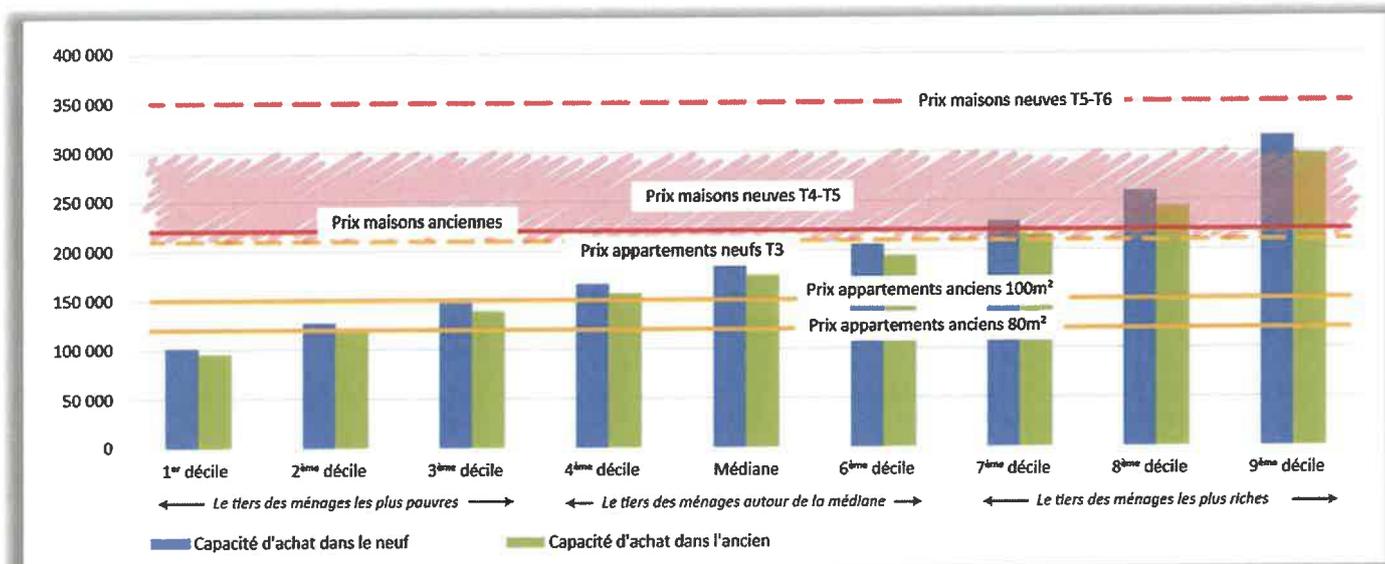
Un coût global des maisons situé à un niveau intermédiaire en Vaucluse, mais un marché très différencié selon les communes et les types de produits.

Le **marché de l'accession exclut** une partie des ménages (les jeunes ménages notamment) des Sorgues du Comtat qui se reportent sur le **marché locatif** du fait d'une **charge foncière élevée** au moins égale à la moitié du prix d'achat de la maison, et d'une augmentation des coûts du foncier, générant une baisse des surfaces de terrain.



**Figure 1 : Estimation des capacités d'achat des ménages de 2 adultes et 2 enfants dans Les Sorgues du Comtat**

D'après NSEE-DGFIP-Cnaf (Filosofi, 2017), empruntis.com, DGFIP, DVF 2020, bienici.com, mai 2021, traitements



AURAV

Le parc social est en croissance, il représente près de 15% des résidences principales en 2020 mais il reste inégalement réparti. La commune de Pernes-les-Fontaines fait l'objet d'un constat de carence.

**Un parc privé prépondérant** (87% du parc de résidences principales), globalement en bon état (parc relativement récent), mais présentant ponctuellement des signes de fragilité (le pourcentage du parc potentiellement indigne est inférieur à la moyenne départementale, il représente 7% dont 44% située à sorgues) **qui accueille une partie des ménages précarisés** dont la vulnérabilité pourrait être amoindrie via la rénovation énergétique de l'habitat.

**Des poches d'habitat fragilisées dans les centres anciens**, concentrant vacance, parc indigne et copropriétés potentiellement en difficulté mais des politiques qui mettent depuis longtemps l'accent sur la requalification du bâti, et la revitalisation des centres : **une politique très active de réhabilitation**, via l'intervention de la Sem sur Sorgues, Bédarrides a bénéficié d'une OPAH et continue à bénéficier du PIG départemental, Monteux mène une politique active d'acquisition en vue de la revitalisation de son centre ancien, Pernes-les-Fontaines mobilise fortement l'EPF pour revitaliser son centre ancien. Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines ont été retenues au programme « Petites Villes de Demain », qui leur permettent de bénéficier d'un soutien en ingénierie pour définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, accéder à un réseau d'acteurs, et à des financements sur des mesures thématiques ciblées.

Les **besoins d'accès et de maintien dans le logement** pour les publics ayant des besoins spécifiques sont **croissants** notamment du fait d'une **population vieillissante** (indice de jeunesse de 0,96 en 2017) particulièrement importante à Pernes-les-Fontaines (indice de jeunesse de 0,68 en 2017) et Bédarrides (indice de jeunesse de 0,76 en 2017).

Enfin, le PCAET a permis d'estimer qu'un peu plus de 11% des ménages des Sorgues du Comtat sont en situation de précarité énergétique<sup>1</sup> dans leur logement contre 14% au niveau nationale, soit un niveau relativement modéré.

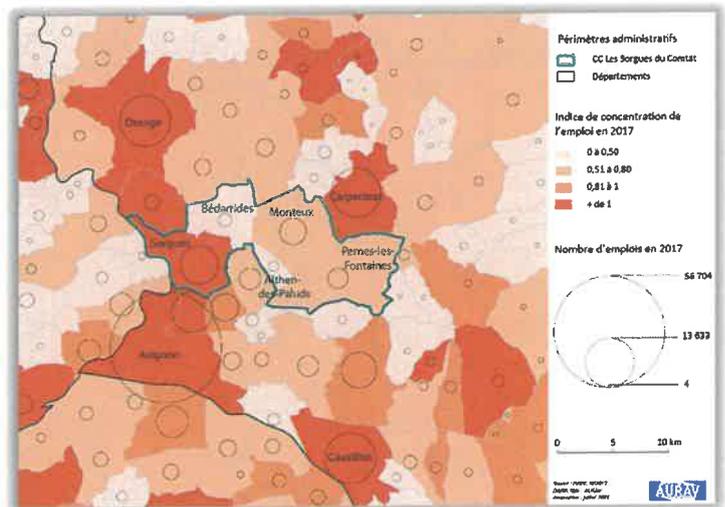
<sup>1</sup> L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)<sup>1</sup> considère qu'un ménage est en situation de précarité énergétique, lorsque le Taux d'Effort Énergétique (TEE) est supérieur à 10%.

## Un accès à l'emploi fragilisé par une baisse du nombre d'emploi et un, niveau faible de qualification des actifs

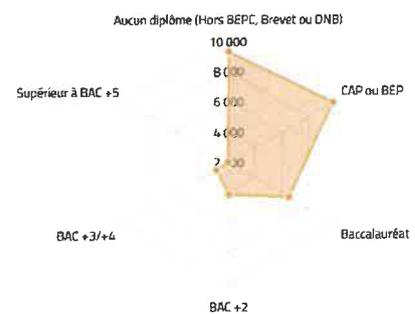
Le bassin d'emploi est polarisé autour de Sorgues et Monteux qui concentrent 76% des emplois, il se caractérise par un relatif équilibre global habitat-emploi (indice de concentration de l'emploi de 0,83 en 2017), avec des pôles d'emplois d'envergure métropolitaine mais une vocation résidentielle qui se renforce, notamment pour les employés, les professions intermédiaires et les cadres du fait d'une tendance à la diminution des emplois publics et privés.

Les déplacements domicile-travail sont relativement circonscrits autour des agglomérations voisines, mais ils ont tendance à s'étendre avec l'arrivée récente d'actifs métropolitains. Plus de la moitié des actifs du territoire occupe un emploi en dehors du territoire de la CCSC en particulier sur les communautés d'Agglomérations voisines : le Grand Avignon et dans une moindre mesure la COVE.

La population est globalement fragile sur le plan économique, le poids des catégories sociales les plus précaires est élevé et le marché de l'emploi est affaibli par la hausse du taux de chômage et un niveau de qualification relativement faible de la population. Sorgues et Monteux concentrent 70% des demandeurs d'emplois. Toutefois, la pauvreté reste moins marquée qu'en Vaucluse.



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



## Un très bon niveau d'accès aux services et commerces mais qui reste plus difficile pour les populations les plus fragiles

Le territoire de la CCSC est très bien doté en matière de services (temps d'accès aux services de la vie courante parmi les meilleurs du département) puisque toutes les communes disposent d'au moins 50% des services de la gamme de proximité. Exceptée la commune d'Althen-des-Paluds, toutes les communes constituent un pôle de service intermédiaire.

Néanmoins, la fragilité dans l'accès aux services et aux droits se retrouve sous plusieurs formes et concerne différents types de public :

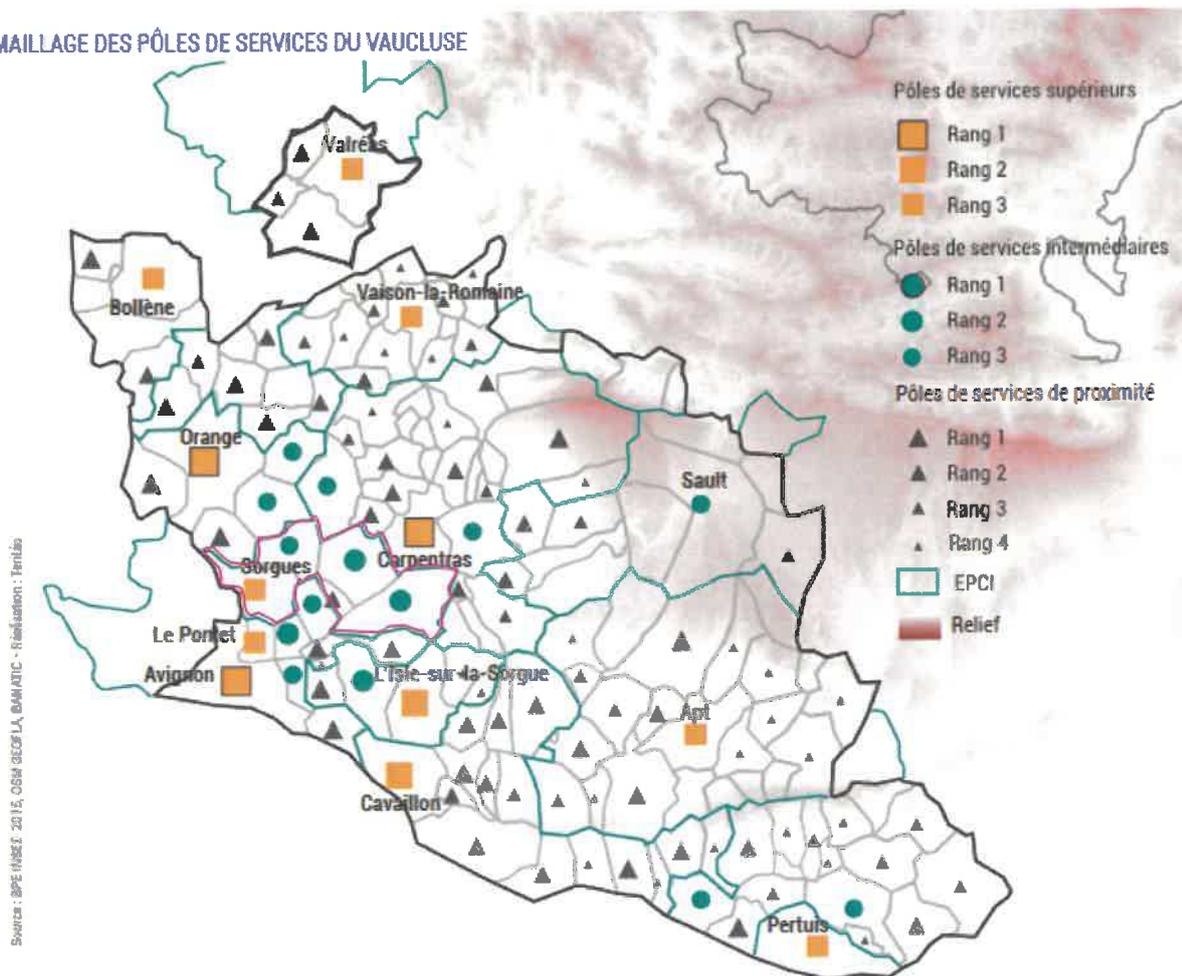
- les fragilités socio-économiques : public en situation de précarité économique et sociale, personnes en recherche d'emploi, jeune en insertion professionnelle ;
- les fragilités liées à l'âge et au handicap : personne en situation de handicap, personne âgée en perte d'autonomie, personne à mobilité réduite ;
- les fragilités socio-culturelles : personnes sans-diplôme, public ne maîtrisant pas ou mal la langue française...

Les difficultés rencontrées sont le plus souvent :

- les dépenses engagées pour accéder aux services représentent une contrainte forte ;
- les démarches et le langage administratif ;
- freins dans l'accès aux droits sociaux et services de santé (le taux de renoncement aux soins en Vaucluse est important : 27,3%).

Par ailleurs, de nombreux opérateurs (CAF, CPAM, MSA, pôle emploi...) réduisent leur présence physique sur les territoires et sont progressivement remplacés par un réseau de présence numérique. De plus, certaines démarches en ligne devenant obligatoires, elles s'imposent à tous les publics. Internet est amené à devenir le principal média donnant accès aux services au public pouvant faire l'objet d'une dématérialisation. Ainsi, au-delà des infrastructures, l'enjeu prioritaire est l'inclusion numérique via la maîtrise des usages par tous les habitants. Au regard de l'importance des publics fragiles sur le territoire, **l'enjeu** identifié à l'échelle nationale et départementale **de structuration d'un réseau d'acteurs et de structures en capacité d'aider les personnes en difficulté dans la réalisation de leurs démarches en ligne est particulièrement prégnant sur le territoire.**

## MAILLAGE DES PÔLES DE SERVICES DU VAUCLUSE

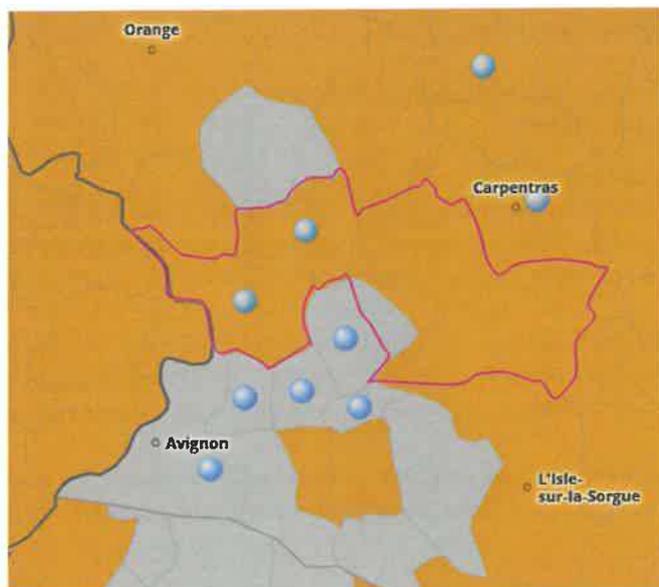


Source de la carte : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse

Plusieurs structures qui ont vocation à faciliter l'accès aux services publics ou aux démarches en ligne sont présentes sur le territoire ou à proximité :

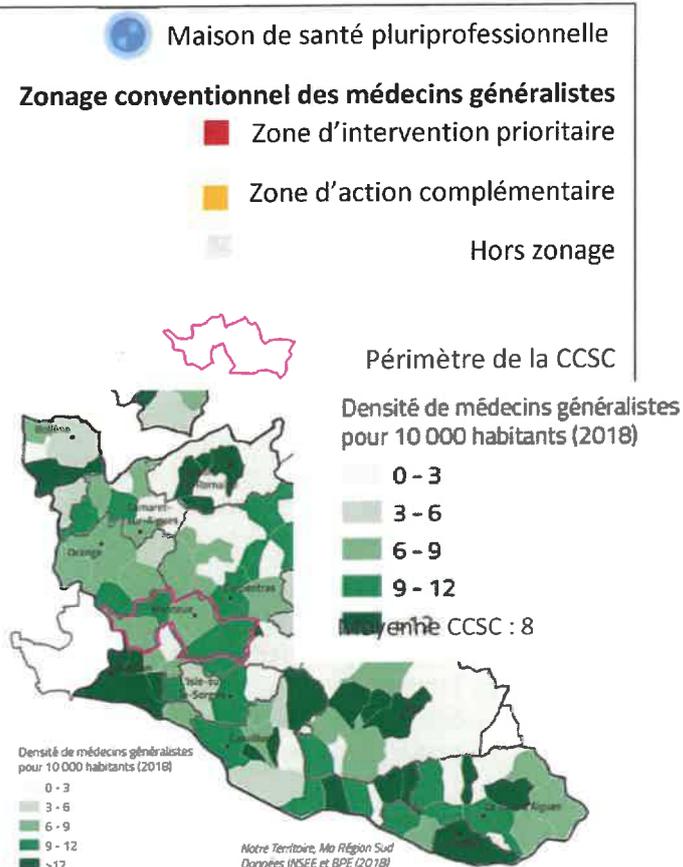
- 2 Espaces Départementaux des Solidarité (EDÈS) : Sorgues et Carpentras, proposent un service de proximité (permanences sociales et médico-sociales + assistants en démarche administrative et numérique) ;
- 1 Espace France Service à Sorgues (environ 6000 personnes accueillies/an) ;
- Les missions locales d'Avignon et de Carpentras qui ont une mission de service public de proximité avec un objectif d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

## Accès aux soins de santé : un enjeu important dans un contexte de vieillissement de la population



Dans un contexte de vieillissement de la population, l'accès aux services de santé constitue un enjeu important.

L'offre de soins sur les communes du territoire des Sorgues du comtat est globalement satisfaisante. En effet, toutes les communes bénéficient d'un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence et possèdent plusieurs médecins généralistes. Avec 8 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2019, la densité de médecins généralistes se situe très légèrement au-dessous de la moyenne nationale (8,7). Par ailleurs, deux maisons de santé pluriprofessionnelles sont en activité sur les communes de Sorgues et de Bédarrides. Toutefois, les perspectives de départ à la retraite des médecins généralistes et l'augmentation prévisible de la demande d'actes médicaux, liée au vieillissement de la population, font peser une menace sur l'évolution des conditions d'accès aux services de santé. L'arrêté de l'ARS en date de 2018 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin classe Les Sorgues du Comtat (excepté Althen-des-Paluds) en zone d'action complémentaire<sup>2</sup> où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.



### Un accès aux arts et à la culture inégal selon les communes et selon la capacité des ménages à être mobile

L'offre culturelle est caractérisée par une offre de proximité plus ou moins développée disponible sur les différentes communes du territoire et une offre de type « supérieure » assez conséquente disponible dans un rayon de 30 minutes : nombreux musées à Avignon, La Garance scène nationale de théâtre à Cavaillon, L'Auditorium Jean Moulin et Sonograph' au Thor, L'Akwaba à Châteauneuf-de-Gadagne, L'Opéra du Grand Avignon, nombreuses salles de spectacles publiques ou privées sur Avignon, Conservatoire national de danse, de musique et de théâtre d'Avignon, cinémas à Carpentras, Avignon Nord et Orange.

### Les principaux équipements culturels présents sur le territoire sont :

<sup>2</sup> Ce zonage identifie les zones où l'offre de soins est considérée comme insuffisante et où l'accès aux soins est plus difficile et donne accès aux médecins qui souhaitent exercer au sein de ces zones géographiques à des aides à l'installation. Le zonage détermine deux types de zone d'intervention : les zones d'intervention prioritaire et les zones d'action complémentaire. Les zones d'actions complémentaires sont moins impactées par le manque de médecins mais des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

- Le Pôle culturel Camille Claudel à Sorgues qui regroupe la médiathèque municipale Jean Tortel, L'Espace Culturel des Loisirs et des Arts de Sorgues et l'école de musique et de danse ainsi qu'une salle de spectacle de 180 places ;
- Une salle des fêtes d'envergure à Sorgues (980 places assises) ;
- L'espace 409 à Bédarrides ;
- Le centre Culturel des Augustins et la médiathèque de Pernes-les-Fontaines ;
- La salle du Château d'eau et la MJC l'Atelier à Monteux.

**Une programmation culturelle régulière est assurée grâce à :**

- la programmation de Cinéval (cinéma itinérant en Vaucluse classé art et essai) qui permet la diffusion d'une offre cinématographique régulière (2 à 4 rendez-vous par mois) sur les communes de Bédarrides (Espace 409), Monteux (salle du château d'eau) et Pernes-les-Fontaines (espace Les Augustins) ;
- Le pôle culturel Camille Claudel à Sorgues qui propose un programme culturel annuel varié notamment jeune public (plusieurs rendez-vous par mois) : spectacle vivant, ateliers découvertes, rencontres littéraires, rendez-vous cinéma, projections, expositions, conférences, rendez-vous musicaux et ateliers numériques ;
- La programmation culturelle « soif de culture » à Monteux. Cette programmation est établie en partenariat étroit entre la municipalité et les associations montiliennes (théâtre et concerts notamment).

**L'accès à la lecture est facilité grâce à la présence sur le territoire de plusieurs bibliothèques :**

- La médiathèque de Pernes-les-Fontaines ouverte 5 jours/7
- La médiathèque de Sorgues ouverte 4 jours /7)
- La bibliothèque pour tous de Monteux ouverte 3 jours /7)
- La bibliothèque pour tous d'Althen-des-Paluds ouverte 2 jours/7
- La bibliothèque municipale de Bédarrides ouverture 5 jours /7

Une Librairie (« des bulles et des lignes ») et 2 librairies salon de Thé (« Le Petit Prince a dit » et le « H magique ») sont également présentes à Pernes-les-Fontaines.

**En matière d'éducation artistique et culturelle le territoire dispose :**

- 1 école municipale de musique et de danse à Sorgues ;
- 1 école municipale de musique à Bédarrides ;
- 2 écoles de musique associatives : à Monteux et Pernes-les-Fontaines (music Révolution).

Enfin le territoire se verra prochainement doté de deux musées numériques (ouverture prévue en 2022) « micro-folie » à Pernes-les-Fontaines et Monteux.

**Le tissu associatif particulièrement étoffé sur le territoire contribue activement à proposer et diffuser une offre culturelle diversifiée.**

**Zoom sur les quartiers politique de la Ville**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques dans des quartiers qui concentrent une population **ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an**. Les principales actions entreprises relevant de cette politique sont présentées dans le contrat de ville de Monteux et le contrat de ville de Sorgues.

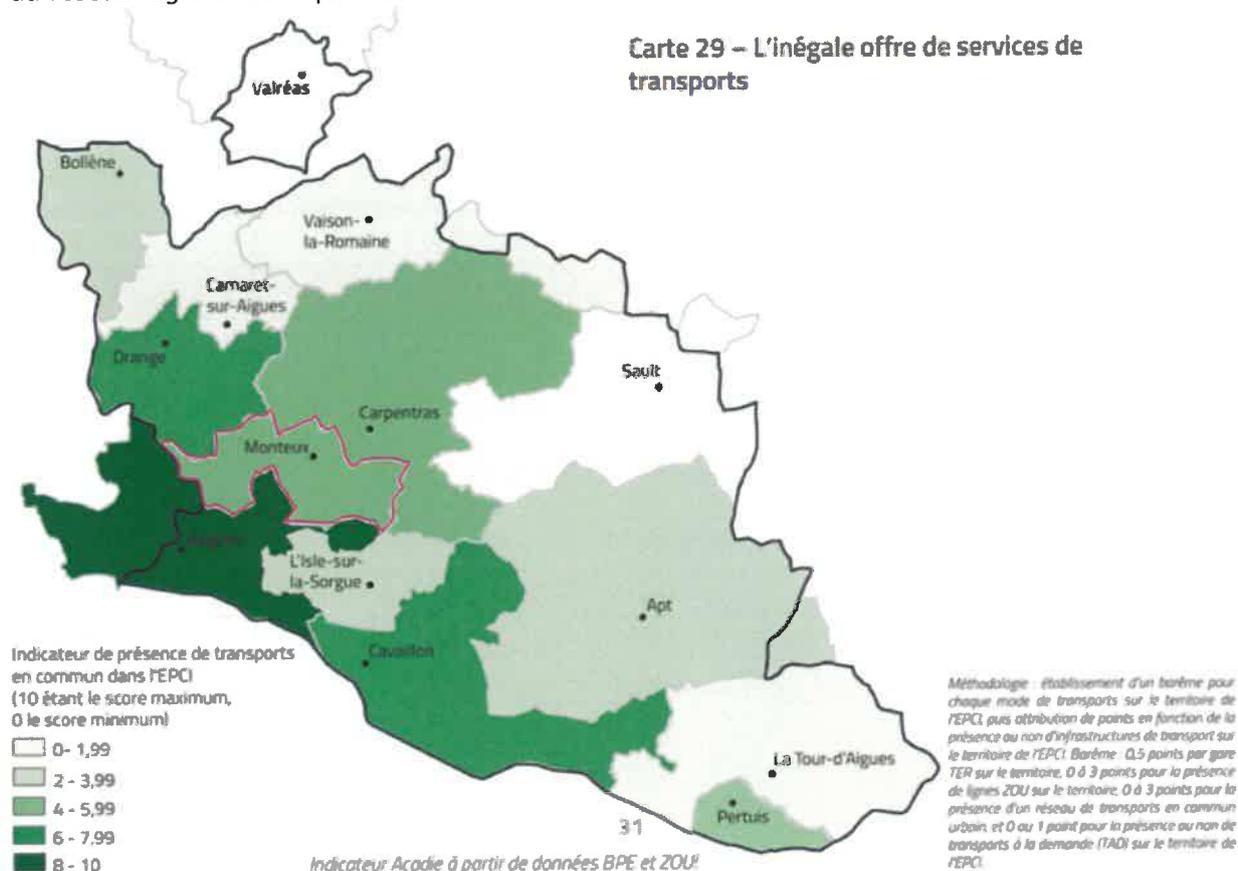
4 quartiers sont concernés sur le territoire pour une population de 4083 personnes (population municipale 2018) :

- Le quartier Du Vieux Moulin Aux Mûriers sur Monteux (1 453 habitants) ;
- Le quartier « De Chaffunes » à Sorgues (1 128 habitants) ;
- Le quartiers « Générat/Establet » à Sorgues (1565 habitants) ;
- Le quartiers « Griffons Et Centre-Ville » à Sorgues (1390 habitants).

## Mobilité : un territoire qui reste fortement dépendant de la voiture individuelle mais une offre de transport en commun non négligeable

Les ménages du territoire bénéficient d'une **mobilité automobile de très bon niveau** grâce à un réseau routier performant, la présence d'une autoroute et d'une voie rapide (D942). La part modale de la voiture individuelle est prépondérante dans les déplacements, en particulier domicile-travail où elle représente 88%. L'offre de transports en commun reste limitée mais le territoire bénéficie de :

- la desserte de 2 lignes ferroviaires (Paris-Lyon-Marseille et Carpentras-Avignon) et 3 gares (Bédarrides, Sorgues et Monteux),
- du réseau de transport urbain Sorg' en bus (3 lignes + 1 le dimanche + 1 service de transport à la demande le mardi et jeudi) sur la commune de Sorgues qui devrait être élargi prochainement puisque la CCSC est autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- du réseau régional ZOU qui dessert l'ensemble des communes.



## SYNTHESE AFOM COHESTION TERRITORIALE

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très bonne accessibilité routière</li> <li>• Croissance et diversification du parc de logement</li> <li>• Un parc social en croissance</li> <li>• Bon niveau d'équipements et de services de proximité</li> <li>• Présence de 2 pôles d'emploi métropolitain sur le territoire et proximité du bassin d'emploi du Grand Avignon</li> <li>• Existante d'une offre de transport en commun ferré et un réseau de bus urbain</li> <li>• Un tissu associatif dense qui contribue fortement à l'offre culturelle et de sports/ loisirs</li> <li>• Un rebond de l'emploi depuis 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un marché de l'accession qui exclut une partie des ménages</li> <li>• Des ménages en situation de vulnérabilité énergétique</li> <li>• Augmentation du Coût du foncier</li> <li>• Un parc social qui reste insuffisant compte tenu du niveau de revenu des ménages (inférieur à la moyenne nationale)</li> <li>• Poches d'habitat fragilisées dans les centres anciens</li> <li>• Population vieillissante</li> <li>• Une offre de transports en commun peu attractive</li> <li>• Niveau de qualification faible des actifs</li> <li>• Part importante de populations précaires concentrées sur 4 secteurs dont 2 concernent des centre-ville (Monteux et Sorgues)</li> <li>• Un marché de l'emploi sans doute impacté par la crise sanitaire</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification du parc de logements</li> <li>• Maîtrise des prix de sortie des nouveaux programmes immobiliers (visant à optimiser les coûts du foncier dans la durée)</li> <li>• Développement de l'offre de transport en commun (CCSC AOM)</li> <li>• Mutualisation de certains équipements et services en lien avec la mobilité</li> <li>• Revitalisation des centres ville (définition d'une stratégie dans le cadre du programme PVD sur Monteux, Sorgues et Pernes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détérioration de l'accès aux soins</li> <li>• Résidentialisation du territoire</li> <li>• Poursuite de l'augmentation du coût du foncier</li> <li>• Exclusion d'une partie de la population du parcours résidentiel</li> </ul>

### 1.1.3 En matière de développement économique

Avec son accessibilité remarquable, ses 16 000 emplois et ses 25 zones d'activités sur plus de 500 ha regroupant plus de 660 entreprises, les Sorgues du Comtat s'affirment en tant que puissance économique dynamique fondée sur des activités et orientations économiques complémentaires : industrie, logistique, commerce, services, artisanat et BTP, avec certaines filières d'excellence telles que l'agro-alimentaire ou les métiers d'art. Partie prenante de la French Tech Culture, l'économie créative et le numérique sont en plein essor sur le territoire, tout comme le tourisme avec les parcs d'attraction de Beaulieu. Son agriculture diversifiée et de qualité, fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (Côtes du Ventoux, du Rhône et Châteauneuf-du-Pape) est un atout économique autant que touristique. Pourtant certains signes de fragilité doivent mobiliser les acteurs de ce territoire : perte d'emploi, cœurs de ville et village présentant de nombreuses problématiques, perte d'attractivité de certaines zones d'activité...

#### Un territoire qui se distingue par le poids de son économie productive

Le territoire des Sorgues du Comtat n'échappe pas à la tendance nationale marquée par une **tertiarisation de l'économie** qui repose en grande partie sur les activités de « commerces, transports, services divers » et celles liées à « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ». Celles-ci sont toutefois sous-représentées, puisqu'elles rassemblent 70% des emplois en 2018, contre 79% en Vaucluse et en France métropolitaine.

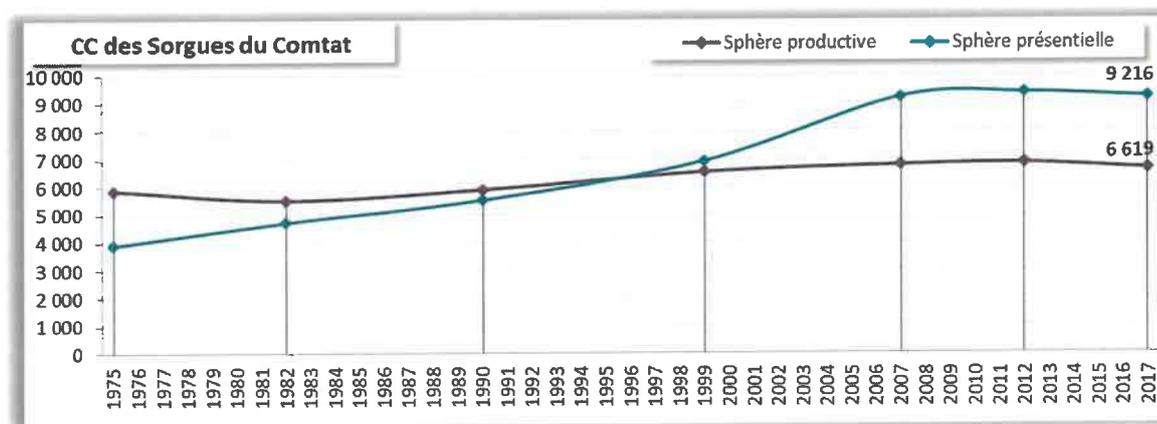
En contrepartie, les autres activités jouent un rôle économique non négligeable sur le territoire. Elles représentent **une part importante** d'emplois dans **l'industrie**, en particulier à **Monteux** et à **Sorgues**, où la part est respectivement de 23% (955 emplois) et 15% (1198) en 2018, contre 9,5% dans le Vaucluse. Le territoire peut se prévaloir de la présence de plusieurs fleurons industriels parmi lesquels : Eurengo dont la présence est historique mais qui vient d'inaugurer son siège à Sorgues (relocalisation depuis Paris), Charles et Alice qui vient d'installer son second site de production à Montoux, mais aussi Batteries Prod et Ducros Mc Cormick à Montoux, ou Raja à Sorgues...

**Le secteur de la construction pèse également** davantage dans les emplois du territoire, notamment à **Althen-des-Paluds** et **Bédarrides**, où il représente 19 à 18,5% des emplois, contre 7% dans le Vaucluse.

Le poids du secteur agricole, globalement moins élevé qu'en Vaucluse, mais plus important qu'à l'échelle nationale, est quant à lui surreprésenté à Pernes-les-Fontaines, Bédarrides et Montoux, où il représente respectivement 9,6%, 6,1% et 6,6% des emplois en 2018, et où il a augmenté ces dernières années.

En lien avec la tertiarisation, **l'économie du territoire relève majoritairement de la sphère dite « présenteielle »**, tournée vers la satisfaction des besoins locaux. La part de ces emplois de proximité est toutefois nettement plus faible qu'au niveau départemental ou national : 58% en 2017, contre respectivement 68% et 65%. Elle est davantage représentée à Bédarrides, Pernes-les-Fontaines et Althen-des-Paluds, où elle représente au moins deux tiers des emplois, voire les trois quarts à Bédarrides.

L'évolution globale de l'emploi sur le long terme s'explique essentiellement par la montée de l'emploi présentiel, l'emploi productif étant relativement stable depuis 1999. On observe toutefois un tournant depuis la moitié des années 2000, avec une stabilisation, voire une légère baisse de l'emploi présentiel.



**Entre 2012 et 2018, l'emploi (public et privé) du territoire a diminué** sur un rythme annuel d'évolution de -0,4% en moyenne (soit une soixantaine d'emplois en moins par an), tandis qu'il a enregistré une baisse modérée au niveau départemental (-0,1% par an) et une stagnation à l'échelle nationale.

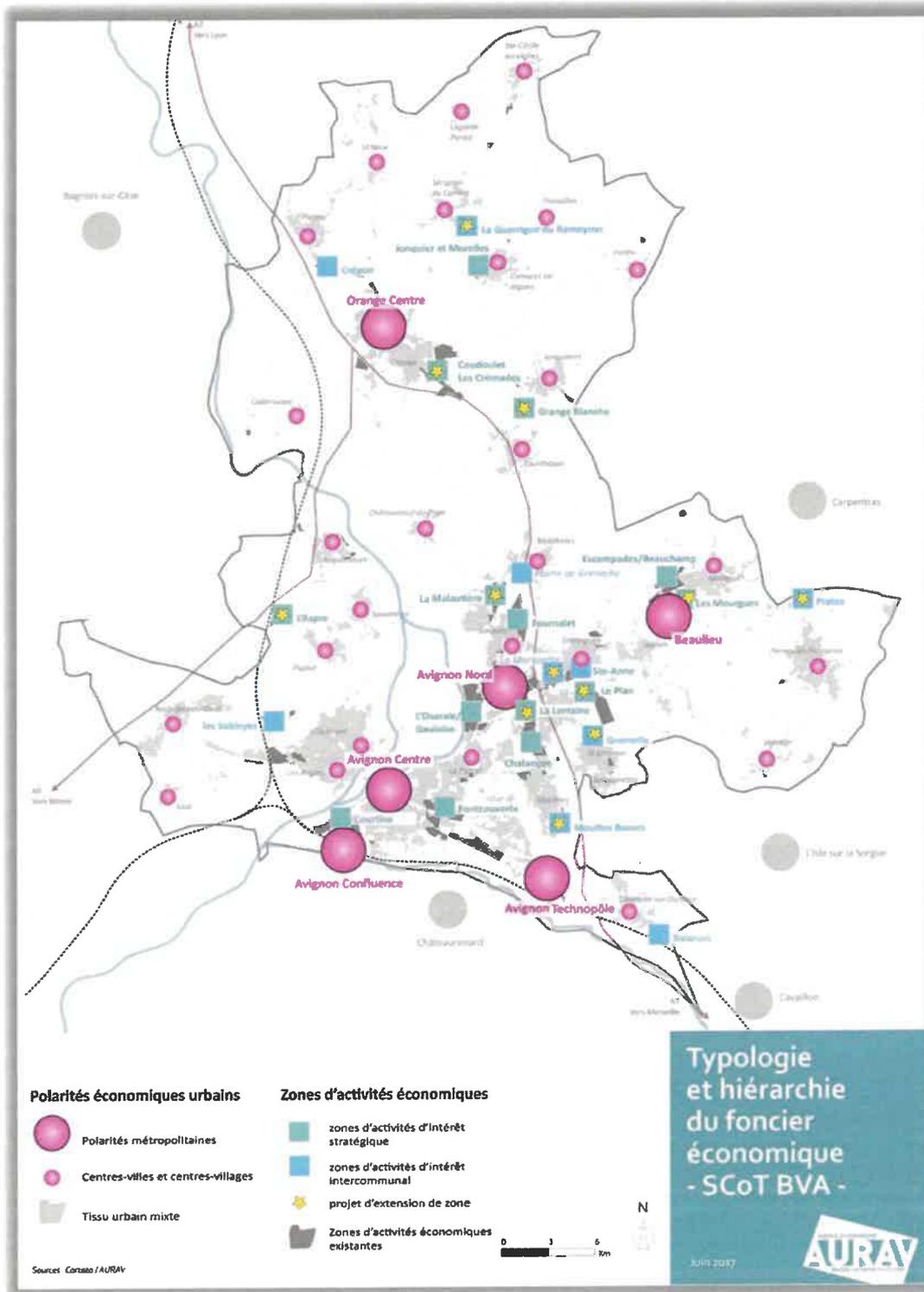
Sur cette période, la commune de Pernes-les-Fontaines a enregistré une forte perte d'emplois (un peu moins de 80 par an), qui a été plus modérée dans les communes de Sorgues, Bédarrides et Althen-des-

Paluds (une cinquantaine par an au total pour les trois communes). La commune de Monteux a, quant à elle, connue une hausse du nombre d'emplois, d'une soixantaine par an.

### Une stratégie de développement économique à l'échelle du bassin de vie

Le territoire des Sorgues du Comtat s'intègre dans la stratégie définie dans le cadre du SCoT du bassin de vie d'Avignon en cours de révision. En matière de développement il s'agit de :

- faire prévaloir l'implantation des activités économiques dans les centres-villes et centre-villages, dès lors qu'elles sont compatibles avec l'habitat,
- prioriser le foncier en zones d'activités dédiées pour celles qui ne sont pas compatibles avec la proximité et la mixité de l'habitat (nuisances sonores, odeurs, poussières, besoin d'emprises importantes, etc.). Le territoire possède 25 zones dédiées dont une majorité sur la commune de Sorgues. Certaines de ces zones sont anciennes et nécessitent une réhabilitation.



## Un nouveau cap en matière d'aménagement commercial

Dans un territoire largement doté en grandes et moyennes surfaces commerciales et aux nombreuses zones commerciales périphériques, le SCoT du Bassin de vie d'Avignon se fixe comme objectif d'encadrer l'aménagement et le développement du commerce et de l'artisanat.

Dans ce cadre, il détermine les localisations préférentielles des commerces et fixe les conditions d'implantation des équipements commerciaux d'importance, qui sont guidées par les principes suivants :

- revitaliser les centres-villes, villageois et les centralités de quartier ;
- limiter la consommation d'espace générée par les équipements commerciaux périphériques ;
- améliorer la performance environnementale et énergétique, la gestion des eaux et des déchets ;
- améliorer la desserte en transports collectif et l'accessibilité piétonne et cycliste, notamment des zones commerciales ;
- limiter les déplacements en voiture, notamment pour les achats de proximité ou courants ;
- faire muter et diversifier les zones commerciales.

Le SCoT identifie Avignon Nord comme site privilégié de réinvestissement, de diversification des fonctions et de densification.

Sur la CCSC plus particulièrement l'enjeu est la **recherche d'un équilibre entre la revitalisation commerciale des centres anciens et le développement des principales zones économiques périphériques**. Ainsi, la revitalisation commerciale de l'ensemble des centres-villes et villages, ainsi que des quartiers les plus densément peuplés, est un enjeu fort pointé dans le projet de territoire dès 2017 (chantier N°1).

**La commune de Sorgues**, s'appuyant sur la SEM (Société d'Economie Mixte) communale, a engagé des **actions combinées** en matière d'habitat et d'économie, pour revitaliser son cœur de ville. Elle a notamment mis en place le dispositif de « boutiques à l'essai », visant à faciliter l'installation des commerces en centre-ville. Dans ce cadre, la SEM de Sorgues met ainsi à disposition des locaux sur certains axes, avec un loyer très attractif pendant quelques mois, tout en permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'un accompagnement. Ce dispositif a permis de pérenniser l'installation des commerçants dans des locaux initialement vacants.

**La commune de Monteux** mène depuis plusieurs années une politique active pour soutenir et développer son commerce de proximité et revaloriser son patrimoine immobilier grâce à différentes actions :

- Renforcement du rôle de centralité grâce à un développement urbanistique et démographique et à la réouverture de la gare ;
- Opérations de réhabilitation et de rénovation de logements en centre ancien ;
- Projet de la Traversée des Arts (installation d'artisans, aménagements urbains, restructuration et végétalisation de l'espace public ;
- Réhabilitation et valorisation du patrimoine historique ;
- Aménagement du tour de ville et relocalisation des commerces.

**La commune de Pernes-les-Fontaines** poursuit depuis de nombreuses années une politique de revitalisation de son centre ancien via un programme de restauration et de valorisation de son riche patrimoine architectural, culturel et artistique, la création d'opérations mixtes (ateliers d'art, commerces, nouveaux habitants) et la réalisation d'équipements structurants :

- réaménagement de l'espace public avec aménagement de places publiques ;
- réhabilitation de friches ;
- création d'équipements publics ;
- réhabilitation d'immeubles pour y créer logements sociaux et ateliers ;
- installation d'artisans d'art et de commerces dans le centre ancien ;
- développement du numérique en partenariat avec le FabLab ;
- requalification des entrées de ville.

## La requalification d'Avignon Nord

Né au début des années 70, le pôle régional d'Avignon Nord s'est progressivement développé pour devenir le principal pôle commercial de la vallée du Rhône. Positionné en porte Nord de l'agglomération

Avignonnaise, ce pôle s'étend sur trois communes : Le Pontet, Vedène et Sorgues. De multiples enjeux, à la fois d'aménagement urbain, d'économie et d'accessibilité, se cumulent sur ce site majeur du bassin de vie d'Avignon.

L'un des objectifs identifiés au ScoT consiste à définir les conditions permettant de préserver et renforcer l'attractivité économique et urbaine de ce pôle sur le long terme, pour passer de l'image d'une zone commerciale monofonctionnelle, aménagée au gré de la vitalité économique, à celle d'un pôle économique attractif, porteur d'une grande qualité urbaine au sein du cœur urbain du ScoT.

### **Le site de Beaulieu à Monteux**

Le projet de Beaulieu constitue un projet d'aménagement majeur qui contribue au rayonnement du bassin de vie d'Avignon. Ce nouveau quartier multifonctionnel de 108 ha à vocation touristique, économiques, culturelle et résidentielle, se décline à travers deux thématiques autour de l'eau : les loisirs et le bien-être. Au-delà de ses espaces de loisirs de plein air, de son lac et de sa base de loisirs en accès libre, le site accueille une programmation diversifiée : logements, activités économiques, commerces, équipements d'envergure, hôtellerie...

### **Un territoire d'innovation**

**L'économie créative**<sup>3</sup>, génératrice de forte valeur ajoutée, est un secteur en plein développement sur le territoire des Sorgues du Comtat. L'installation d'un faisceau d'activités culturelles, d'entreprises, d'actions et d'initiatives sont favorisées dans l'objectif de constituer une véritable filière. A ce titre, on peut souligner :

- La présence d'un véritable réseau d'entreprises numériques, culturelles, du spectacle vivant : Castle Prod, Parc Spirou et La Poudrière (Friche artistique), mais aussi Métal Sound (musique), ISEA (réseaux et commandes électroniques), Exafield et Karapace (santé), Antibia (sécurité), Thierry Bourrioux et Cédric Arsiquaud (3D), EQI, Font'Arts, Rhinoférock ou le Feu de Monteux (spectacle vivant multimédia), La Buissonne et PC Studio, nouvelle structure associative pernoise (studios d'enregistrement), ou encore Nowhere (web) et autres agences de communication...
- Le Fab-Lab de l'Artisanat d'Art à Pernes-les-Fontaines. Premier Fab Lab de France dédié à l'artisanat d'art et au numérique, « La Bricothèque » de Pernes vise à réunir nouvelles technologies et savoir-faire traditionnels autour des métiers d'art. Créée sous l'impulsion d'un groupe d'entrepreneurs et d'artisans d'art de Pernes, cette structure unique en son genre a vocation à promouvoir le partage des savoirs, mettre à disposition et mutualiser outils numériques et machines traditionnelles et de pointe, mais aussi favoriser les rencontres professionnelles, accompagner de jeunes entrepreneurs, créer du réseau et des synergies, et donner à chacun la capacité de créer, expérimenter, bricoler, prototyper...
- L'installation récente de l'Institut des métiers de la communication et de l'audiovisuel (IMCA) à Sorgues.
- La valorisation et la mise en synergie des métiers d'Arts et ateliers d'artiste : Pernes-les-Fontaines qui est labellisée Ville et Métiers d'Art et la « traversée des Arts » à Monteux accueillent de très nombreux artisans et artistes.
- Des événements prestigieux, notamment : « les rencontres des Métiers d'Art », le Festival des Arts de la Rue « Font'Arts » et le Festival de musique Rhinoférock à Pernes-les-Fontaines, le festival de musique pop-rock & hip-hop « Festiv'Althen » à Althen-des-Paluds, le Feu de Monteux...

### **La présence de plusieurs Start-Up innovantes prometteuses :**

- Extractive Ceramics Recycling (Sorgues) Start-Up spécialisée dans le développement de procédés de recyclage des déchets industriels qui a repris les Abrasifs du Midi (50 ans d'expérience dans le recyclage et la valorisation de matériaux réfractaires et abrasifs) qui dispose d'un espace d'expérimentation ouvert aux start-up pour développer de nouveaux process de recyclage de déchets industriels et permettre à d'autres entreprises d'utiliser leurs outils très spécifiques.
- Ecovalmetal (solutions innovantes de traitement des D3E).
- Mini Green Power (commercialisation de mini centrales d'incinération).

---

<sup>3</sup> L'économie créative englobe de nombreux domaines associant activités culturelles et innovation technique, où créativité, talent, imagination et ingéniosité tiennent une place centrale : création numérique, édition, communication, arts plastiques et visuels, spectacles et arts vivants, musique, tourisme créatif, design, patrimoine, urbanisme, et parfois artisanat d'art, mode ou gastronomie... Pesant autant que l'agriculture et les industries alimentaires à l'échelle nationale, elle est considérée comme un moteur de développement économique, et joue un rôle clé dans l'attractivité des territoires.

### 1.1.3 En matière de développement économique

Avec son accessibilité remarquable, ses 16 000 emplois et ses 25 zones d'activités sur plus de 500 ha regroupant plus de 660 entreprises, les Sorgues du Comtat s'affirment en tant que puissance économique dynamique fondée sur des activités et orientations économiques complémentaires : industrie, logistique, commerce, services, artisanat et BTP, avec certaines filières d'excellence telles que l'agro-alimentaire ou les métiers d'art. Partie prenante de la French Tech Culture, l'économie créative et le numérique sont en plein essor sur le territoire, tout comme le tourisme avec les parcs d'attraction de Beaulieu. Son agriculture diversifiée et de qualité, fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (Côtes du Ventoux, du Rhône et Châteauneuf-du-Pape) est un atout économique autant que touristique. Pourtant certains signes de fragilité doivent mobiliser les acteurs de ce territoire : perte d'emploi, cœurs de ville et village présentant de nombreuses problématiques, perte d'attractivité de certaines zones d'activité...

#### Un territoire qui se distingue par le poids de son économie productive

Le territoire des Sorgues du Comtat n'échappe pas à la tendance nationale marquée par une **tertiarisation de l'économie** qui repose en grande partie sur les activités de « commerces, transports, services divers » et celles liées à « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ». Celles-ci sont toutefois sous-représentées, puisqu'elles rassemblent 70% des emplois en 2018, contre 79% en Vaucluse et en France métropolitaine.

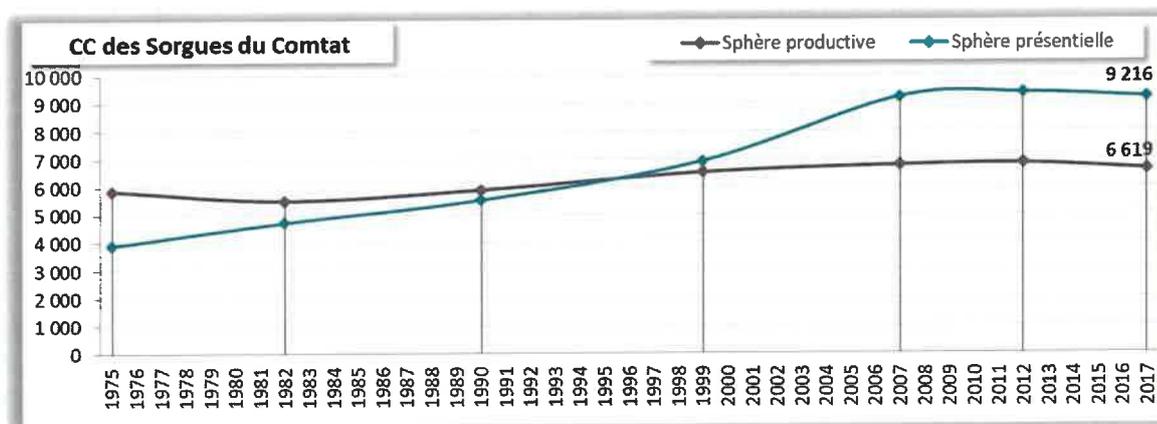
En contrepartie, les autres activités jouent un rôle économique non négligeable sur le territoire. Elles représentent **une part importante** d'emplois dans **l'industrie**, en particulier à **Monteux** et à **Sorgues**, où la part est respectivement de 23% (955 emplois) et 15% (1198) en 2018, contre 9,5% dans le Vaucluse. Le territoire peut se prévaloir de la présence de plusieurs fleurons industriels parmi lesquels : Eurengo dont la présence est historique mais qui vient d'inaugurer son siège à Sorgues (relocalisation depuis Paris), Charles et Alice qui vient d'installer son second site de production à Monteux, mais aussi Batteries Prod et Ducros Mc Cormick à Monteux, ou Raja à Sorgues...

**Le secteur de la construction pèse également** davantage dans les emplois du territoire, notamment à **Althen-des-Paluds** et **Bédarrides**, où il représente 19 à 18,5% des emplois, contre 7% dans le Vaucluse.

Le poids du secteur agricole, globalement moins élevé qu'en Vaucluse, mais plus important qu'à l'échelle nationale, est quant à lui surreprésenté à Pernes-les-Fontaines, Bédarrides et Monteux, où il représente respectivement 9,6%, 6,1% et 6,6% des emplois en 2018, et où il a augmenté ces dernières années.

En lien avec la tertiarisation, **l'économie du territoire relève majoritairement de la sphère dite « présenteielle »**, tournée vers la satisfaction des besoins locaux. La part de ces emplois de proximité est toutefois nettement plus faible qu'au niveau départemental ou national : 58% en 2017, contre respectivement 68% et 65%. Elle est davantage représentée à Bédarrides, Pernes-les-Fontaines et Althen-des-Paluds, où elle représente au moins deux tiers des emplois, voire les trois quarts à Bédarrides.

L'évolution globale de l'emploi sur le long terme s'explique essentiellement par la montée de l'emploi présentiel, l'emploi productif étant relativement stable depuis 1999. On observe toutefois un tournant depuis la moitié des années 2000, avec une stabilisation, voire une légère baisse de l'emploi présentiel.



**Entre 2012 et 2018, l'emploi (public et privé) du territoire a diminué** sur un rythme annuel d'évolution de -0,4% en moyenne (soit une soixantaine d'emplois en moins par an), tandis qu'il a enregistré une baisse modérée au niveau départemental (-0,1% par an) et une stagnation à l'échelle nationale.

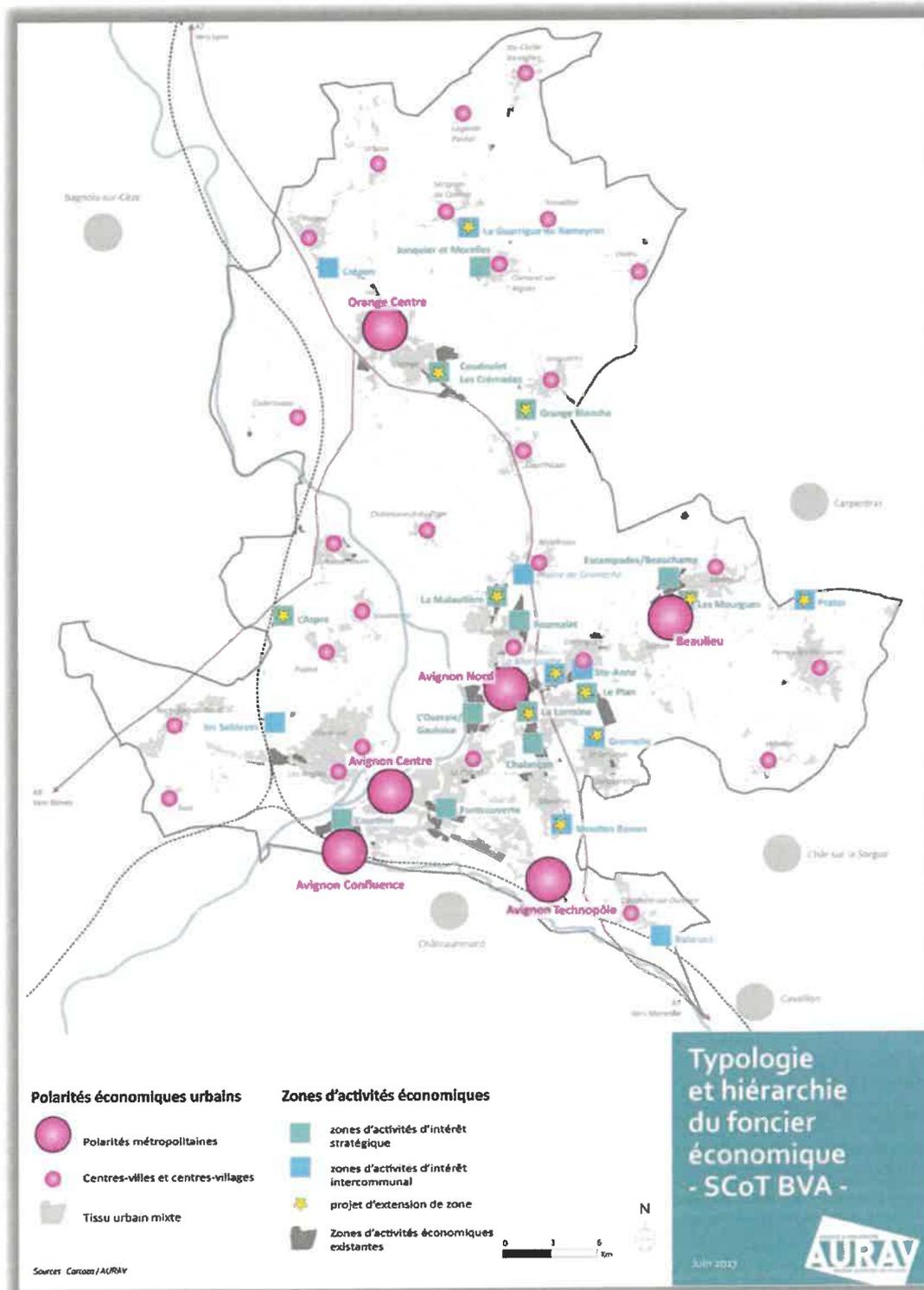
Sur cette période, la commune de Pernes-les-Fontaines a enregistré une forte perte d'emplois (un peu moins de 80 par an), qui a été plus modérée dans les communes de Sorgues, Bédarrides et Althen-des-

Paluds (une cinquantaine par an au total pour les trois communes). La commune de Monteux a, quant à elle, connue une hausse du nombre d'emplois, d'une soixantaine par an.

### Une stratégie de développement économique à l'échelle du bassin de vie

Le territoire des Sorgues du Comtat s'intègre dans la stratégie définie dans le cadre du SCoT du bassin de vie d'Avignon en cours de révision. En matière de développement il s'agit de :

- faire prévaloir l'implantation des activités économiques dans les centres-villes et centre-villages, dès lors qu'elles sont compatibles avec l'habitat,
- prioriser le foncier en zones d'activités dédiées pour celles qui ne sont pas compatibles avec la proximité et la mixité de l'habitat (nuisances sonores, odeurs, poussières, besoin d'emprises importantes, etc.). Le territoire possède 25 zones dédiées dont une majorité sur la commune de Sorgues. Certaines de ces zones sont anciennes et nécessitent une réhabilitation.



## Un nouveau cap en matière d'aménagement commercial

Dans un territoire largement doté en grandes et moyennes surfaces commerciales et aux nombreuses zones commerciales périphériques, le SCoT du Bassin de vie d'Avignon se fixe comme objectif d'encadrer l'aménagement et le développement du commerce et de l'artisanat.

Dans ce cadre, il détermine les localisations préférentielles des commerces et fixe les conditions d'implantation des équipements commerciaux d'importance, qui sont guidées par les principes suivants :

- revitaliser les centres-villes, villageois et les centralités de quartier ;
- limiter la consommation d'espace générée par les équipements commerciaux périphériques ;
- améliorer la performance environnementale et énergétique, la gestion des eaux et des déchets ;
- améliorer la desserte en transports collectif et l'accessibilité piétonne et cycliste, notamment des zones commerciales ;
- limiter les déplacements en voiture, notamment pour les achats de proximité ou courants ;
- faire muter et diversifier les zones commerciales.

Le SCoT identifie Avignon Nord comme site privilégié de réinvestissement, de diversification des fonctions et de densification.

Sur la CCSC plus particulièrement l'enjeu est la **recherche d'un équilibre entre la revitalisation commerciale des centres anciens et le développement des principales zones économiques périphériques**. Ainsi, la revitalisation commerciale de l'ensemble des centres-villes et villages, ainsi que des quartiers les plus densément peuplés, est un enjeu fort pointé dans le projet de territoire dès 2017 (chantier N°1).

**La commune de Sorgues**, s'appuyant sur la SEM (Société d'Economie Mixte) communale, **a engagé des actions combinées** en matière d'habitat et d'économie, pour revitaliser son cœur de ville. Elle a notamment mis en place le dispositif de « boutiques à l'essai », visant à faciliter l'installation des commerces en centre-ville. Dans ce cadre, la SEM de Sorgues met ainsi à disposition des locaux sur certains axes, avec un loyer très attractif pendant quelques mois, tout en permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'un accompagnement. Ce dispositif a permis de pérenniser l'installation des commerçants dans des locaux initialement vacants.

**La commune de Monteux** mène depuis plusieurs années une politique active pour soutenir et développer son commerce de proximité et revaloriser son patrimoine immobilier grâce à différentes actions :

- Renforcement du rôle de centralité grâce à un développement urbanistique et démographique et à la réouverture de la gare ;
- Opérations de réhabilitation et de rénovation de logements en centre ancien ;
- Projet de la Traversée des Arts (installation d'artisans, aménagements urbains, restructuration et végétalisation de l'espace public ;
- Réhabilitation et valorisation du patrimoine historique ;
- Aménagement du tour de ville et relocalisation des commerces.

**La commune de Pernes-les-Fontaines** poursuit depuis de nombreuses années une politique de revitalisation de son centre ancien via un programme de restauration et de valorisation de son riche patrimoine architectural, culturel et artistique, la création d'opérations mixtes (ateliers d'art, commerces, nouveaux habitants) et la réalisation d'équipements structurants :

- réaménagement de l'espace public avec aménagement de places publiques ;
- réhabilitation de friches ;
- création d'équipements publics ;
- réhabilitation d'immeubles pour y créer logements sociaux et ateliers ;
- installation d'artisans d'art et de commerces dans le centre ancien ;
- développement du numérique en partenariat avec le FabLab ;
- requalification des entrées de ville.

## La requalification d'Avignon Nord

Né au début des années 70, le pôle régional d'Avignon Nord s'est progressivement développé pour devenir le principal pôle commercial de la vallée du Rhône. Positionné en porte Nord de l'agglomération

Avignonnaise, ce pôle s'étend sur trois communes : Le Pontet, Vedène et Sorgues. De multiples enjeux, à la fois d'aménagement urbain, d'économie et d'accessibilité, se cumulent sur ce site majeur du bassin de vie d'Avignon.

L'un des objectifs identifiés au ScoT consiste à définir les conditions permettant de préserver et renforcer l'attractivité économique et urbaine de ce pôle sur le long terme, pour passer de l'image d'une zone commerciale monofonctionnelle, aménagée au gré de la vitalité économique, à celle d'un pôle économique attractif, porteur d'une grande qualité urbaine au sein du cœur urbain du ScoT.

### **Le site de Beaulieu à Monteux**

Le projet de Beaulieu constitue un projet d'aménagement majeur qui contribue au rayonnement du bassin de vie d'Avignon. Ce nouveau quartier multifonctionnel de 108 ha à vocation touristique, économiques, culturelle et résidentielle, se décline à travers deux thématiques autour de l'eau : les loisirs et le bien-être. Au-delà de ses espaces de loisirs de plein air, de son lac et de sa base de loisirs en accès libre, le site accueille une programmation diversifiée : logements, activités économiques, commerces, équipements d'envergure, hôtellerie...

### **Un territoire d'innovation**

**L'économie créative**<sup>3</sup>, génératrice de forte valeur ajoutée, est un secteur en plein développement sur le territoire des Sorgues du Comtat. L'installation d'un faisceau d'activités culturelles, d'entreprises, d'actions et d'initiatives sont favorisées dans l'objectif de constituer une véritable filière. A ce titre, on peut souligner :

- La présence d'un véritable réseau d'entreprises numériques, culturelles, du spectacle vivant : Castle Prod, Parc Spirou et La Poudrière (Friche artistique), mais aussi Métal Sound (musique), ISEA (réseaux et commandes électroniques), Exafield et Karapace (santé), Antibia (sécurité), Thierry Bourrioux et Cédric Arsiquaud (3D), EQI, Font'Arts, Rhinoférock ou le Feu de Monteux (spectacle vivant multimédia), La Buissonne et PC Studio, nouvelle structure associative pernoise (studios d'enregistrement), ou encore Nowhere (web) et autres agences de communication...
- Le Fab-Lab de l'Artisanat d'Art à Pernes-les-Fontaines. Premier Fab Lab de Par cet dédié à l'artisanat d'art et au numérique, « La Bricothèque » de Pernes vise à réunir nouvelles technologies et savoir-faire traditionnels autour des métiers d'art. Créée sous l'impulsion d'un groupe d'entrepreneurs et d'artisans d'art de Pernes, cette structure unique en son genre a vocation à promouvoir le partage des savoirs, mettre à disposition et mutualiser outils numériques et machines traditionnelles et de pointe, mais aussi favoriser les rencontres professionnelles, accompagner de jeunes entrepreneurs, créer du réseau et des synergies, et donner à chacun la capacité de créer, expérimenter, bricoler, prototyper...
- L'installation récente de l'Institut des métiers de la communication et de l'audiovisuel (IMCA) à Sorgues.
- La valorisation et la mise en synergie des métiers d'Arts et ateliers d'artiste : Pernes-les-Fontaines qui est labellisée Ville et Métiers d'Art et la « traversée des Arts » à Monteux accueillent de très nombreux artisans et artistes.
- Des évènements prestigieux, notamment : « les rencontres des Métiers d'Art », le Festival des Arts de la Rue « Font'Arts » et le Festival de musique Rhinoférock à Pernes-les-Fontaines, le festival de musique pop-rock & hip-hop « Festiv'Althen » à Althen-des-Paluds, le Feu de Monteux...

### **La présence de plusieurs Start-Up innovantes prometteuses :**

- Extractive Ceramics Recycling (Sorgues) Start-Up spécialisée dans le développement de procédés de recyclage des déchets industriels qui a repris les Abrasifs du Midi (50 ans d'expérience dans le recyclage et la valorisation de matériaux réfractaires et abrasifs) qui dispose d'un espace d'expérimentation ouvert aux start-up pour développer de nouveaux process de recyclage de déchets industriels et permettre à d'autres entreprises d'utiliser leurs outils très spécifiques.
- Ecovalmetal (solutions innovantes de traitement des D3E).
- Mini Green Power (commercialisation de mini centrales d'incinération).

---

<sup>3</sup> L'économie créative englobe de nombreux domaines associant activités culturelles et innovation technique, où créativité, talent, imagination et ingéniosité tiennent une place centrale : création numérique, édition, communication, arts plastiques et visuels, spectacles et arts vivants, musique, tourisme créatif, design, patrimoine, urbanisme, et parfois artisanat d'art, mode ou gastronomie... Pesant autant que l'agriculture et les industries alimentaires à l'échelle nationale, elle est considérée comme un moteur de développement économique, et joue un rôle clé dans l'attractivité des territoires.

- Unic Stay (Monteux) qui propose une plateforme de réservations en ligne d'hébergements touristiques insolites.

Par ailleurs, un espace de coworking innovant « l'Etable Cowork » vient de s'installer à Sorgues au sein de l'immeuble «Pixel». En effet, il s'agit du premier espace de travail collaboratif de Par cet dédié aux innovations des entreprises du retail et de l'entertainment (commerce de détail et divertissement), permettant d'imaginer et construire le commerce, les loisirs et le divertissement de demain. Toutes les innovations qui touchent aux modes de paiements modernes, au big data, au phygital, au numérique, à la mobilité, à la restauration, aux animations... pourront être testés grâce à un écosystème local unique, regroupant un très large panel d'enseignes, qui font la richesse de notre territoire.

### **Le tourisme : un secteur en développement**

Porte d'entrée du Ventoux, le territoire de la CC des Sorgues du Comtat, fort d'une offre touristique locale diversifiée (patrimoine historique riche, de nombreux équipements touristiques structurants et activités de pleine nature) mène une politique de développement touristique permettant de répondre à un enjeu fort : faire des Sorgues du Comtat une véritable destination touristique. Cette politique s'appuie sur :

#### **Des équipements touristiques structurants :**

- 2 Parc d'attractions (Parc Spirou et Wave Island) ;
- Le domaine Coucoo Grands Cépages à Sorgues (location de cabanes insolites) ;
- Le Lac de Beaulieu ;
- Plusieurs musées sur la commune de Pernes-les-Fontaines (musée de la Résistance, Musée Comtadin du cycle, Musée de la Vieille Ecole, Maison du costume Comtadin et Musée de la vieille Ecole).

#### **Une richesse patrimoniale méconnue répartie sur les différentes communes, notamment :**

- les 41 fontaines, la Tour Ferrande, le bain rituel juif de l'hôtel de Cheylus, l'Hôtel de Brancas, la collégiale Notre-Dame-de-Nazareth, La Tour de l'Horloge...à Pernes-les-Fontaines ;
- le Pont Roman, L'Eglise Saint-Laurent, le château d'eau, La porte du Pousterloun à Bédarrides ;
- le Pont des Arméniers, le château Saint Hubert, le parc et jardin du château de Brantes, les roues à aube, les vestiges du palais Papal et de ses jardins, Tableaux du peintre Sauvan (Eglise)... à Sorgues ;
- la tour Clémentine, La porte neuve et la Porte d'Avignon à Monteux ;
- le Hameau Saint-Albergaty et la statue de Jean Althen à Althen-des-Paluds.

#### **Un positionnement fort sur la destination Ventoux.**

La capacité d'accueil est de 3375 lits touristiques marchands, elle représente 4% de l'offre de Vaucluse et 10% de l'offre Ventoux. Elle est dominée par les meublés de tourisme et l'hôtellerie de plein air et se répartie principalement sur les communes de Pernes-les-Fontaines (offre dominante), Sorgues et Monteux.

La fréquentation touristique (exceptée en 2020 du fait de la crise du COVID) est en augmentation ces dernières années, notamment grâce à l'ouverture des 2 parcs d'attraction du quartier de Beaulieu. Néanmoins, environ 50% de la fréquentation est le fait d'excursionnistes<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Personne observée entre 6h et 0h00 pendant plus de deux heures dans le département, sans nuitée et présente moins de 5 fois en journée sur les 15 derniers jours.

## AFOM DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Richesse patrimoniale</li> <li>• Présence d'équipement touristiques structurants</li> <li>• Une diversité de l'offre touristique</li> <li>• Une économie relativement diversifiée (un secteur productif qui reste moteur)</li> <li>• Une agriculture de qualité</li> <li>• Présences de locomotives économiques (grosses entreprises)</li> <li>• Une revitalisation des centre-ville engagée depuis plusieurs années</li> <li>• Capacité d'innovation</li> <li>• Filières en émergence</li> <li>• Très bonne accessibilité</li> <li>• De nombreuses zones d'activités et un potentiel d'accueil de nouvelles entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine historique méconnu</li> <li>• Faible animation des centres anciens</li> <li>• Une part importante de la fréquentation touristique seulement « à la journée »</li> <li>• Un marché de l'emploi sans doute impacté par la crise sanitaire et économique</li> <li>• Des zones d'activités pour certaines vieillissantes</li> <li>• Niveau de qualification faible des actifs</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la fréquentation touristique/ Attirer de nouvelles clientèles</li> <li>• Transformer la disparité de l'offre touristique locale en un atout différenciant</li> <li>• Augmentation des séjours dans la fréquentation touristique</li> <li>• Avignon Nord un site privilégié de réinvestissement urbain</li> <li>• S'appuyer sur pôles locomotives (filières)</li> <li>• Miser sur l'innovation</li> <li>• Coopération économique avec les territoires voisins (Territoires d'industrie, SCoT BVA...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'économie présentielle au détriment de l'économie productive</li> <li>• Perte d'attractivité de certaines zones d'activité</li> <li>• Décorrélation grandissante entre typologie de l'offre d'emploi et qualification des actifs</li> </ul>

## 1.2. Dispositifs en cours

### 1.2.1 Plans, programmes et dispositifs existants ou engagés relevant des compétences de la CCSC ou de ses communes

- **Plan Local d'Urbanisme** : Althen approuvé le 03/07/2018, Bédarrides approuvé le 23/05/2018, Monteux approuvé le 09/12/2013 qui a fait l'objet de plusieurs modifications et révisions allégées (la révision générale est en cours), Pernes les Fontaines approuvé le 01/12/2016 qui a fait l'objet de plusieurs modifications, Sorgues approuvé le 24/05/2012 qui a fait l'objet de plusieurs modifications et révisions allégées (la révision générale est en cours).
- **Programme Local de l'Habitat (PLH)** : une politique de l'habitat volontariste, qui s'appuie sur deux PLH successifs. L'élaboration de son 3ème PLH a été engagée par délibération du 27 février 2017.
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2027** en cours : délibération du 30/10/2017 et approbation visée fin 2022
- **Contrat d'objectifs Régional** des déchets CC Sorgues du Comtat en cours de finalisation (La signature de la région est prévue fin 2021)
- La CC Les Sorgues du Comtat est lauréate de **l'appel à projet CITEO** pour l'extension des consignes de tri
- Elaboration du **PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)** : lancement délibéré le 28/06/2021, validation du plan d'actions courant 2022
- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) signé en 2017 dans le cadre du contrat de rivière de l'Ouvèze provençale (porté par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale)
- La CC Les Sorgues du Comtat fait partie du périmètre du programme « **Territoire d'Industrie Avignon-Sorgues-Cavaillon-Carpentras** »
- Les communes de Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines sont Lauréats du programme « **Petites villes de demain** ». Une convention d'adhésion a été signée en juin 2021 entre la CC Les Sorgues du Comtat, la commune de Monteux, les communes de Pernes les Fontaines, la commune de Sorgues et l'Etat. Dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.
- Agenda 21 de Sorgues, Monteux, Pernes (à travers l'Agenda 21 du PNR Ventoux)
- Convention Habitat à caractère multi-sites signée en 2016 entre la CC Les Sorgues du Comtat et l'EPF.
- Projet de territoire élaboré en 2017
- Stratégie de développement touristique des Sorgues du Comtat 2018-2023
- Fiches actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance « Les Sorgues du Comtat » + ville de Sorgues (la fusion des deux documents est prévue pour 2022).
- **Contrat de ville** de sorgues et de Monteux (2015-2020 mais prolongés jusqu'en 2022)
- La convention territoriale globale en cours d'élaboration avec la CAF (fin 2021)
- Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement approuvé par délibération du conseil communautaire des Sorgues du Comtat le 08/03/2021
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) engagé avec l'ADEME

### 1.2.2 Autres Plans, programmes et dispositifs structurants

- **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** de la Région Sud adopté en juin 2019 (Révision en 2022 et 2023)
- **SCoT du bassin de vie d'Avignon** approuvé le 16 décembre 2011. Révision en cours depuis 2019.

- **Charte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux 2020-2035** (la commune de Pernes-les-Fontaines appartient au périmètre du PNR)
- **Contrat de plan Etat/Région (CPER) 2021-2027**
- **Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) 2019-2022-** Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/**Territoire Ventoux**
- **Contrat d'Avenir 2021-2027** signé en janvier 2021 (le projet de quartier durable autour du sport, bien-être et santé à Monteux est inscrit dans la programmation 2021)

#### Ressource en eau

- **Contrat de rivière Meyne** et annexes du Rhône sur la période 2003-2008 qui a été renouvelé mais mis en standby entre 2013 et 2017. Ce contrat est porté par la CC du Pays Réuni d'Orange.
- **Contrat de Rivière de l'Ouvèze Provençale**, ce contrat validé en 2015 est porté par le Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale.
- **Pour la commune de Sorgues**, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues porte un troisième contrat de milieux qui est en émergence. Une décision de principe est intervenue concernant ce troisième contrat, qui n'en est qu'aux prémices de son élaboration. Le premier ayant été signé en 2004 et achevé en 2009 et le second portant sur la période 2010/2015 avec un bilan définitif validé en 2017.
- **SIAN - Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Nesque/ contrat de rivière ?**
- Deux Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sont présentes sur le territoire dont une pour des eaux superficielles et une pour des eaux souterraines : la ZRE « Ouvèze provençale » et la ZRE « Alluvions des plaines du Comtat Ouvèze ».
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin de l'Ouvèze provençale adopté par de Vaucluse et le Préfet de la Drôme en 2019.

#### Risques

- Les cinq communes se trouvent dans le Territoire à Risque d'Inondation (TRI) d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse vallée de la Durance. Ce dernier a été défini par le PGRI Rhône-Méditerranée, initié en 2013 il a été arrêté en 2015 et porte sur la période 2016-2021.
- Programme d'Actions de Prévention contre les Inondation (PAPI) Ouvèze provençale, Le bassin du Sud-Ouest du Mont-Ventoux
- PPRi Rhône-Avignon, Le Pontet, Sorgues approuvé par arrêté préfectoral du 20 janvier 2000 et en cours de Révision depuis le 7 mai 2002.
- PPRi Sud-Ouest du Mont-Ventoux (SOMV) pour la commune de Monteux approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2007.
- PPRi du bassin versant de l'Ouvèze approuvé le 30 avril 2009 pour la commune de Sorgues
- PPRi Ouvèze-Bédarrides approuvé le 9 février 2015.
- Le PPRT autour de l'établissement de la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) approuvé 7 juin 2012.
- PPRT autour de l'établissement de Sorgues de la société EURENCO France approuvé le 13 décembre 2013 et annulé le 28 juin 2016.
- PPRif du massif forestier des Monts de Vaucluse Ouest (MVO) [approuvé le 3 décembre 2015](#) pour la commune de Pernes-les-Fontaines

## Article 2 – Ambition du territoire de la CC Les Sorgues du Comtat

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### • Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

En 2017, suite à l'entrée de Sorgues et de Bédarrides dans les Sorgues du Comtat, les élus se sont lancés dans l'élaboration de leur projet de territoire, véritable ligne directrice de leur engagement. Leur projet a été construit autour de 3 piliers :

- une identité commune : l'eau en Provence, la confluence des rivières entre Rhône et Ventoux, une accessibilité exceptionnelle ;
- un réseau de petites villes à taille humaine, solidaires, modelées par l'histoire sur des terres de contraste ;
- une volonté politique : le développement harmonieux et respectueux des identités, pour un territoire apaisé.

Ce projet de territoire s'articule autour de **3 défis et 9 chantiers** :

- Défi 1. L'authenticité au cœur du cadre de vie ;
- Défi 2. Développer et exploiter le moteur touristique, au service de l'ensemble des activités économiques ;
- Défi 3. Innover, pour un territoire solidaire.

Depuis lors de **nombreux bouleversements ont impacté profondément la société et les territoires** : crise sociale (gilets jaunes), crise sanitaire et renouvellement important du cadre réglementaire : loi climat et résilience (Zéro artificialisation nette) et Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) notamment. Dès lors, il est apparu nécessaire d'adapter le projet de territoire à l'occasion de ce CRTE pour comprendre et intégrer ces mutations et décliner les grandes orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté en 2019 en associant à la démarche l'ensemble des équipes municipales des Sorgues du Comtat renouvelées en 2020.

Ce projet poursuit les 3 objectifs visés par le Contrat de Relance et de Transition écologique, à savoir : la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique en misant sur la mobilisation de 3 leviers : la complémentarité, l'Innovation et la Performance.

## C Complémentarité

Dans un contexte de crise sanitaire qui réinterroge le rapport de notre société à son territoire et aux distances : besoin de proximité accrue en matière de services, commerces, équipements et espaces verts mais augmentation du travail à distance... le territoire des Sorgues du Comtat s'organise pour assurer une **complémentarité à toutes les échelles de territoire** (centre/périphérie, entre les communes, avec les EPCI voisins) **au service du cadre de vie et du bien-être des habitants** en matière de mobilité, d'accès aux services publics, aux équipements culturels, de sports et de loisirs, aux commerces et à la santé.

## I Innovation

Conscients des défis à relever en matière de transition écologique, économique et sociale, les acteurs du territoire s'engagent à organiser la convergence de leurs actions permettant de soutenir et **favoriser l'innovation et l'expérimentation sous toutes ses formes**. Il s'agit notamment de tisser des liens forts entre acteurs publics, entrepreneurs et société civile dans une logique d'économie circulaire.

## P Performance

En cohérence avec le SCoT et les objectifs ambitieux de la loi climat et résilience, un nouveau cap est fixé en matière de développement. Le projet de territoire s'inscrit dans un **modèle de développement efficient visant** la performance économique et environnementale, la sobriété foncière et permettant de s'engager également dans la transition alimentaire.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2017 et mis à jour en 2021(cf. arborescence de projet en annexe 1).

### Orientation 1. Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie et dans une logique de complémentarité

Objectif 1.1 : Assurer un Maillage territorial de l'offre d'équipements et de services (accès à la culture, aux services publics, à la santé et aux équipements de sports et de loisirs).

Althen-des-Paluds et Bédarrides disposent d'une offre moins importante et fragile. L'organisation d'une mobilité permettant d'accéder aux centralités voisines constitue un enjeu fort.

Objectif 1.2 : structurer une offre diversifiée de mobilité durable permettant un accès facilité aux équipements et services des 3 centralités. Il s'agit en priorité :

- d'optimiser l'offre de transport en commun existante en assurant l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux existants (offre ferrée, réseau ZOU et réseau de bus urbain) ;
- de favoriser l'intermodalité (développement des PEM et des aires de co-voiturage notamment) ;
- de développer le réseau de bus urbain ;
- de poursuivre le développement de réseaux sécurisés de mobilités actives.

Plus globalement, il s'agit pour le territoire d'opérer une véritable transition de sa mobilité en particulier en réduisant la dépendance des moyens de transport au pétrole (soutien au développement de l'hydrogène, véhicules électriques...).

Objectif 1.3 : Poursuivre la revitalisation des cœurs de ville et village vecteurs de cohésion sociale et territoriale.

Il s'agira en particulier de définir une véritable stratégie d'intervention globale (mobiliser des leviers d'actions concomitants en matière d'habitat, d'espace public, de stationnement, de commerce, d'accessibilité et d'animation) sur l'ensemble des communes et en particulier sur les 3 principales centralités de Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines Lauréates du programme Petites Villes de Demain.

Objectif 1.4 : Améliorer l'accès au logement pour tous et réduire la précarité énergétique des ménages, notamment :

- poursuivre la diversification du parc de logements dans une logique de parcours résidentiel ;
- adapter le parc de logement au vieillissement de la population ;
- accélérer la rénovation thermique des bâtiments (bâtiments publics et logements).

### Orientation 2. Investir dans l'innovation et l'expérimentation

#### Objectif 2.1 : Soutenir l'innovation technologique

L'innovation technologique est un facteur clef pour engager le territoire des Sorgues du Comtat dans la transition écologique, numérique et alimentaire mais doit permettre également de créer de la valeur pour l'économie. Cette politique volontariste consiste à favoriser et accompagner l'émergence d'un véritable écosystème de l'innovation en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, des déchets, de l'agro-alimentaire, de l'économie créative et de la gestion de l'eau. : partenariats publics/privés, coopération entre territoires, soutien des projets de recherche et développement...

#### Objectif 2.2 : Développement du numérique au service de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale

La transition numérique est un enjeu économique et social. Plusieurs axes sont ciblés :

- poursuivre et amplifier les actions d'inclusion et d'accompagnement aux démarches numériques pour l'accès aux services et aux droits en particulier pour les publics fragiles (personnes âgées et population précaire) ;
- déploiement des infrastructures de réseau (accès à la fibre élargi) ;
- renforcer les partenariats avec les opérateurs de la French Tech Culture...

#### Objectif 2.3 : Favoriser les initiatives d'innovation sociale (entreprises, associations, collectifs...)

L'innovation de type organisationnelle, sociale, citoyenne consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Il s'agira notamment d'accompagner ces initiatives par une offre immobilière adaptée, un soutien au développement de tiers

Lieux, le développement de partenariats...

### Orientation 3 : Promouvoir un modèle de développement plus efficient

#### Objectif 3.1 : Performance économique

Renforcer ses atouts concurrentiels et remédier à ses faiblesses :

- accompagner les entreprises industrielles, moteurs des exportations ;
- développer et exploiter le moteur touristique : faire des Sorgues du Comtat une destination touristique ;
- agir pour une meilleure adéquation entre formation des actifs et emploi ;
- viser la complémentarité entre les activités économiques en particulier en matière d'offre commerciale (Echelle communale/intercommunale/ bassin de vie.

#### Objectif 3.2 : Performance environnementale

- Encourager l'investissement dans les énergies renouvelables ;
- Accélérer la rénovation thermique du parc de logements et de bâtiments publics ;
- Végétaliser la ville et les villages ;
- Réduction des déchets et augmentation de leur valorisation (biodéchets notamment) ;
- Préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

#### Objectif 3.3 : Sobriété foncière

- Engager le réinvestissement des ZA existantes ;
- Réinvestir les friches (Canissimo à Bédarrides, Les Rouchetons à Monteux, ancienne gare de Pernes-les-Fontaines...) ;
- Promouvoir un développement économe en foncier.

#### Objectif 3.4 : Transition alimentaire

Il s'agira de structurer une véritable stratégie qui devra agir sur sa production agricole et son mode de consommation consistant à déployer :

- protection des terres agricoles ;
- accompagnement des agriculteurs ;
- montée en gamme de l'agriculture ;
- promotion des circuits courts.

Objectif 3.5 : Prévention des risques naturels et protection des populations en particulier la lutte contre les inondations.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Ces derniers élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE tout en conservant les instances de pilotage propre à chaque contrat ou programme. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale. Ces co-financements de politiques publiques et d'investissements publics eu sein du territoire seront ainsi suivis dans la durée et permettront d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires, les contractualisations suivantes entre l'Etat et la CCSC ou ses communes :

- **Contrat de ville** de Sorgues (2015-2020 prolongé jusqu'en 2022)
- **Contrat de ville** de Monteux (2015-2020 prolongé jusqu'en 2022)
- Dispositif Territoires d'industrie : Protocole d'engagement « **Territoire d'Industrie Avignon-Sorgues-Cavaillon-Carpentras** » signé en 2019.

- Les communes de Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines sont Lauréats du programme « **Petites villes de demain** ». Une convention d'adhésion a été signée en juin 2021 entre la CC Les Sorgues du Comtat, la commune de Monteux, les communes de Pernes les Fontaines, la commune de Sorgues et l'Etat. Dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.
- Convention avec l'établissement public foncier de PACA
- La convention territoriale globale en cours d'élaboration avec la CAF (fin 2021)
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) en cours d'élaboration avec l'ADEME

## 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans la liste des actions en cours de maturation. Ce document évolutif présenté en comité technique et en comité de pilotage mentionne :

- L'axe stratégique auquel contribue le projet
- L'objectif concerné
- La localisation
- Le maître d'ouvrage
- Le nom du projet
- Le calendrier prévisionnel
- Le coût prévisionnel le cas échéant

Cet outil de prévision permet ainsi aux différents maîtres d'ouvrage d'anticiper et de planifier leurs projets, quel que soit leur degré de maturité, et ce sur la durée du mandat et donc du CRTE. Il permet également à l'Etat de connaître les intentions des maîtres d'ouvrage et de préparer en amont la recherche des dispositifs d'Etat les mieux adaptés. Il permet enfin aux différents maîtres d'ouvrage de connaître réciproquement leurs projets, de s'inspirer, voire de créer les conditions de coopération sur des projets similaires.

La liste évoluera au fil des années, tandis que certains projets seront abandonnés, recalibrés ou que de nouveaux apparaîtront.

Les opérations envisagées dans la liste des actions feront ensuite l'objet de « fiche-action » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme. Le modèle type de fiche-action figure en annexe 2 du présent CRTE et constitue le support privilégié à renseigner par chaque maître d'ouvrage.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

L'Etat s'engage dans les actions du CRTE relatives à la convention financière déterminant les engagements financiers de l'Etat pour l'année budgétaire 2021. Ces actions sont décrites dans des fiches actions jointes à la convention financière.

Pour chacune des années suivantes (2022 à 2026), une convention financière détaillant les engagements financiers de l'Etat sur les actions prêtes pour l'année budgétaire en cours sera signée.

## 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être abordés. Les projets moins aboutis feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

#### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement chacun de ces territoires.

Compte tenu du positionnement du territoire des Sorgues du Comtat (à l'interface des agglomérations du Grand Avignon et de la COVE), les élus du territoire souhaitent s'engager dans des actions de coopérations entre territoires, en particulier à l'échelle du bassin de vie en matière de :

- Mobilité ;
- De déchets ;
- De développement commercial (InterSCoT) ;
- D'Artificialisation des sols (InterSCoT et SRADDET) ;
- D'industrie (à travers le dispositif territoires d'industrie) ;
- Développement touristique (destination Ventoux).

Le contenu de ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires reste à définir dans un prochain avenant.

### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

### **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de

financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CC Les sorgues du Comtat assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CC les Sorgues du comtat s'engage à désigner dans ses service un(e) directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e autant que de besoin par les différents techniciens des services de la CC des Sorgues du Comtat afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La CC les Sorgues du comtat s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par Les Sorgues du Comtat, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CC les Sorgues du comtat s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CC les Sorgues du comtat s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles

aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La communauté de communes des Sorgues du Comtat s'appuiera sur des temps d'échange avec son conseil de développement et les différentes instances consultatives du territoire (comité des partenaires loi LOM, commission d'accessibilité, associations des commerçants...).

#### 6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière qui récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat est présentée sur chacune des conventions financières qui seront **signées annuellement**.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT et le Président des Sorgues du Comtat mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (COLOCT). Le COLOCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CC Les sorgues du comtat ou son représentant. Il est composé :

- des Maires des différentes communes ou leurs représentants ;
- du directeur général des services de la communauté de communes des Sorgues du Comtat ;
- du secrétaire général de la Préfecture, délégué territorial adjoint de l'ANCT, sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras ou son représentant ;

Le Préfet et le Président de la CCSC pourront également associer tout autre service, établissement ou partenaires financiers susceptibles d'apporter leur contribution au pilotage du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par les services de la communauté de communes des Sorgues du Comtat.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le secrétaire général de la Préfecture, délégué territorial adjoint de l'ANCT, sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras ou son représentant et le Directeur Général des Services de la communauté de communes des Sorgues du Comtat, ou son représentant. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé :

- De la direction du développement économique de la CCSC ;
- De la direction de l'aménagement et des travaux de la CCSC ;
- De la direction des services techniques de la CCSC ;
- De la direction de la mobilité de la CCSC ;
- De la direction de l'aménagement de l'espace et droit des sols de la CCSC ;
- Des DGS des communes membres de la CCSC ;
- De représentants de la Direction départementale des territoires (DDT) ;
- De représentant de la Direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations (DDETSPP) ;
- De l'ADEME ;
- De tout autre service, établissement ou partenaires susceptibles d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le secrétariat du comité technique est assuré par les services de la communauté de communes des Sorgues du Comtat.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale du Bas Carbone.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

La liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Signé à Monteux le 14 décembre 2021,

Christian GROS,  
Président de la Communauté de communes  
des Sorgues du Comtat,  
Maire de Monteux



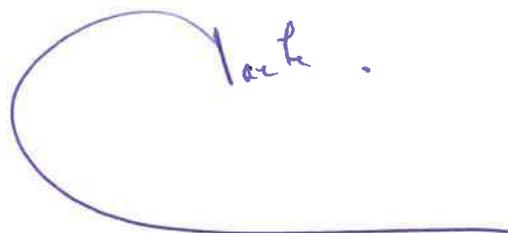
Bertrand GAUME,  
Préfet de Vaucluse



Jean BERARD,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de Bédarrides



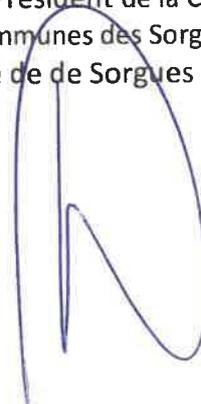
Didier CARLE,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de Pernes-les-Fontaines



Michel ~~TRISSE~~ TRISSE,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de Althen-des-Paluds



Thierry LAGNEAU,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de de Sorgues



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Arborescence projet/Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Modèle type de fiches actions**

**Annexe 3 – Indicateurs de suivi**

# Annexe 1

## Projet de territoire 2017

Défi 1. L'authenticité au coeur du cadre de vie

Défi 2. Développer et exploiter le moteur touristique, au service de l'ensemble des activités économiques

Défi 3. Innover pour un territoire solidaire



C omplémentarité	I nnovation	P erformance
<p> Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Assurer un Maillage territorial (accès à la culture, aux services publics, à la santé et aux équipements de sports et de loisirs)</li> <li>↳ Structurer une offre diversifiée de mobilité permettant un accès facilité aux équipements et services des 3 centralités</li> <li>↳ Revitalisation des centres</li> <li>↳ Améliorer l'accès au logement</li> </ul> <p>*SCoT *PVD *PLH *Contrat de ville (Sorgues et Monteux) *Plan de mobilité simplifié en cours (obj.2023)</p>	<p> Investir dans l'innovation et l'expérimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Innovation technologique</li> <li>↳ Développement du numérique au service de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale</li> <li>↳ Innovation sociale</li> </ul> <p>*PCAET *Territoire d'industrie</p>	<p> Promouvoir un modèle de développement plus efficient</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Performance économique</li> <li>↳ Excellence en matière de tourisme</li> <li>↳ Performance environnementale (énergétique, déchets...)</li> <li>↳ Sobriété foncière</li> <li>↳ Transition alimentaire</li> <li>↳ Prévention des risques naturels et protection des populations</li> </ul> <p>*PCAET *COT et Territoire engagé transition écologique *Contrat d'objectif Région (Déchets) *Territoire d'industrie *Lauréat du fond pour le recyclage des friches : Monteux *Contrat d'Avenir de la Région (quartier durable) *SCoT et PLU communaux</p>

### Zoom sur 20 Projets structurants

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revitalisation des centres anciens : réaménagements espaces publics et végétalisation sur les 3 PVD, traversée des arts à Monteux, aménagements de places structurantes ( ex : Place notre dame de Nazareth à Pernes), aménagement poumons verts (ex : projet Roucheton à Monteux)</li> <li>- connecter les PVD aux grands axes vélo : Voies de papes à Sorgues, Via Venessia à Pernes</li> <li>- Réaménagement des voies structurantes (ex : boulevard d'Avignon à Sorgues)</li> <li>- Mise en place d'une ORT (Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines)</li> <li>- Développement d'une offre d'habitat diversifiée (Beaulieu)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Miser sur le développement de la filière de l'hydrogène vert</li> <li>- Développer la plateforme Factorye</li> <li>- Aménagement d'un quartier durable autour du sport, bien-être et santé</li> <li>- Avignon Nord un site privilégié de réinvestissement et d'innovation</li> <li>- Création d'une maison des agriculteurs/producteurs sur le site de Beaulieu</li> <li>- Création de Tiers Lieux</li> <li>- Inclusion numérique des TPE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le développement de l'Ecoquartier de Beaulieu (offre d'habitat, développement de l'offre touristique...)</li> <li>- Renover l'éclairage public et généralisation LED</li> <li>- Investir dans le PLPDMA</li> <li>- Poursuivre le développement des ENR sur le territoire (photovoltaïque)</li> <li>- Programme de Rénovation énergétique des bâtiments publics (contrat de Performance à Monteux)</li> <li>- Poursuite de l'équipement en bornes électriques</li> <li>- Réinvestissement des za existantes</li> <li>- Réinvestissement des friches (ancienne Gare et 2 conserveries de Pernes-les-Fontaines, Canissimo à Bédarrides, Les Rouchetons à Monteux)</li> </ul> |
|--|---|---|



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

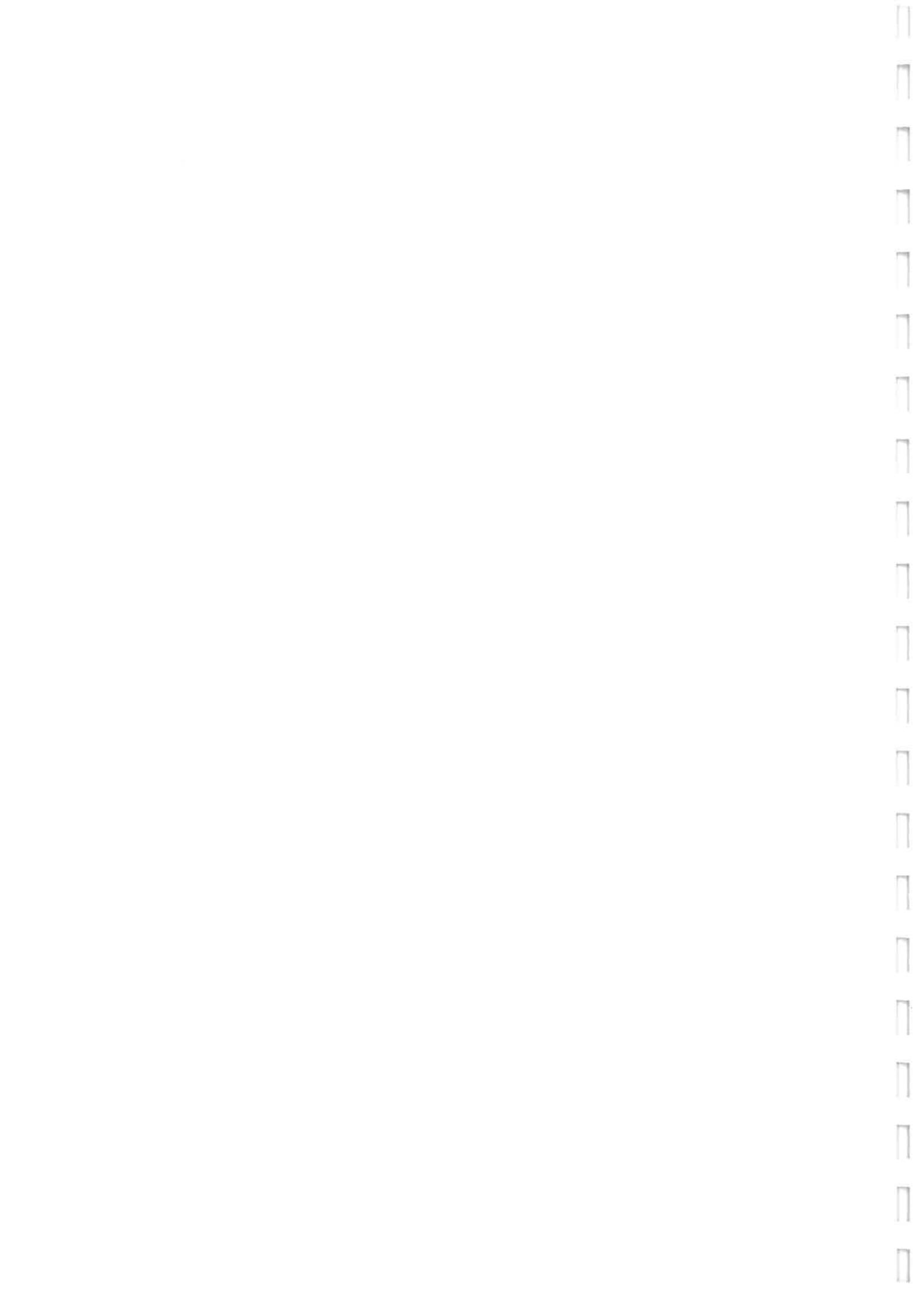
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**CRTE Les Sorgues du Comtat  
Fiche action  
« Nom de l'action ou du projet »**

Orientation stratégique n°	
Objectif n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateur(s) d'évaluation	



### Annexe 3. Indicateurs de suivi du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des Sorgues du Comtat

Orientation stratégique	Objectif	Indicateur
O1. Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.1 Assurer un maillage territorial d'équipements et de services	Nb d'équipements culturels pour 1000 hab Nb d'équipements sportifs pour 1000 hab Nb d'équipements de la gamme de services aux particuliers pour 1000 hab Nb d'équipements de santé pour 1000 hab Densité de médecins généralistes pour 10 000 hab Nb d'équipements de commerces pour 1000 hab Nb d'équipements petite enfance Temps d'accès médian routier au principaux services de la vie courante
O1. Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.2 Structurer une offre de mobilité diversifiée permettant un accès facilité aux équipements et services	Part modal de la voiture individuelle dans les déplacements domicile/travail Nb d'Aires de co-voiturage km de réseau de TC urbain Indicateur de présence de transports en commun dans l'EPCI (indicateur Acadie) km de voies vélo sécurisées
O1. Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.3 Revitalisation des cœurs de ville et village	Croissance de la population (taux dévolution annuel de la population) Nb de logements et de locaux vacants en centre-ville Nb de commerces Evolution du Nb de petits commerces Nb de logements rénovés Nb d'hébergements touristiques Nb de logements potentiellement indignes Indice de jeunesse
O1. Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.4 améliorer l'accès au logement pour tous et réduire la précarité énergétique des ménages	Nb de logements créés Nb de logements sociaux Part du logement social dans le parc de résidences principales Part de la maison individuelle dans le parc de logements Marché locatif logements : prix du m <sup>2</sup> Coût de production des maisons neuves (coût total médian) Précarité énergétique des ménages

<p>O2. Investir dans l'innovation et l'expérimentation</p>	<p>2.1 Soutenir l'innovation technologique</p>	<p>Nb de projet innovants développés                  Nb de startup sur le territoire                  Nb de structures existante proposant des services d'accompagnement à l'usage du numérique                  Nb d'entreprises sensibilisées aux enjeux du numérique                  Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'accompagnement à la transition numérique                  Développement de la platerofme Factorys (nb d'entreprises accompagnées et nb de diagnostics effectués)</p>
<p>O2. Investir dans l'innovation et l'expérimentation</p>	<p>2.2 Développement du numérique au service de l'économie, de l'emploi et de la cohésion territoriale</p>	
<p>O2. Investir dans l'innovation et l'expérimentation</p>	<p>2.3 Favoriser les initiatives d'innovation sociale</p>	<p>Nb de Tiers lieux                  Nombre d'emploi                  Croissance de l'emploi                  Nb d'emplois pour 100 habitants                  Indice de concentration de l'emploi                  nb de créations d'entreprises                  nb d'emplois dans la sphère productive                  Médiane du revenu disponible par Unité de consommation Volumes de déchets ménagers et assimilés (avec Gravats)</p>
<p>O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient</p>	<p>3.1 Performance économique</p>	<p>Tonnage d'encombrants                  Nb de points d'apport volontaires biodéchets sur l e territoire                  Nb de composteurs distribués sur le territoire                  GWh d'ENR produit par énergie                  Capacité de séquestration carbone                  Nb de bornes de recharges électriques disponibles sur le territoire                  Quantité de déchets qui partent à l'incinération                  GWh d'énergie consommée sur le territoire                  consommation énergétique des communes et de la CCSC                  Taux d'équipement LED de l'éclairage public                  Nb d'arbres plantés par commune                  Part de la surface végétalisée dans les espaces urbanisés</p>
<p>O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient</p>	<p>3.2 Performance environnementale</p>	

CRTE Les Sorgues du Comtat-Annexe Indicateurs de suivi

O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.3 Sobriété foncière	<p>Nb d'hectares de Surfaces artificialisées</p> <p>Nb d'hectares de foncier disponible et/ou mobilisable dans les zones d'activités</p>
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.4 Transition alimentaire	<p>Nb d'exploitations agricoles</p> <p>Nb d'exploitations agricoles engagées dans une démarche qualité</p> <p>Part des exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique</p> <p>Nb de dispositifs "circuits courts"</p> <p>Tonnage gaspillage alimentaire évité des cantines</p> <p>Indicateur accès à l'offre alimentaire (observatoire des solidarités du conseil Départemental de Vaucluse)</p>
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.5 Prévention des risques naturels et protection des populations	<p>Montant des travaux réalisés en matière de lutte contre les inondations</p> <p>Indicateur d'exposition aux risques</p>



PREFECTURE DE VAUCLUSE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

**ENTRE**

Le Préfet du département de Vaucluse, M. Bertrand GAUME

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes des Sorgues du Comtat représentée par :  
son Président M. Christian GROS, Maire de Monteux  
son Vice-Président M. Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues  
son Vice-Président M. Didier Carle, Maire de Pernes-les-Fontaines  
son Vice-Président M. Michel TERRISSE, Maire de Althen-des-Paluds  
son Vice-Président M. Jean BERARD, Maire de Bédarrides

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique « des Sorgues du Comtat », signé le 14 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés. Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à **l'annexe 1 de la présente convention**, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Total crédits Etat sollicités = 3 887 761,48 euros

#### **Total crédits Etat sollicités par type de crédits**

Plan de relance public et privé : appels à projet économique, culturel et numérique	DETR	DSIL	FIPD DRAC	Fond Friches	PVD	ADEME	Autres (politique de la ville + EFS)
2 314 073,50 €	171 983,22 €	666 258,86 €	5 814,90 €	260 000,00 €	65 000,00 €	57 000,00 €	347 631,00 €

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

#### **ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Monteux, le 14 décembre 2021

Christian GROS,  
Président de la Communauté de communes  
des Sorgues du Comtat,  
Maire de Monteux



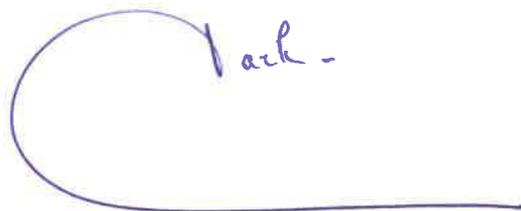
Bertrand GAUME,  
Préfet de Vaucluse



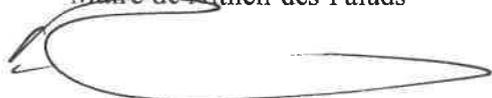
Jean BERARD,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de Bédarrides



Didier CARLE,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de Pernes-les-Fontaines



Michel THIRISSE,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de Althen-des-Paluds



Thierry LAGNEAU,  
Vice-Président de la Communauté  
de communes des Sorgues du Comtat,  
Maire de de Sorgues

